

MAGASIN
DU
BAS-CANADA.

TOME I.

1er. FEVRIER 1832.

NUMERO 2.

DESCRIPTION DE LA BAIE DES CHALEURS,

*Et de tout le reste de la côte de la grande Baie jusqu'à
l'entrée de la grande rivière de Saint Laurent.*

(EXTRAIT de la “ Description Géographique et Historique des costes de l'Amérique Septentrionale : par Monsieur DENYS, Gouverneur-Lieutenant-Général pour le Roy, et propriétaires de toutes les Terres et Isles qui sont depuis le Cap de Campseaux jusqu'au Cap des Rosiers. A Paris, chez Louis Billaine. M. DC. LXXII.”)

“ Entrant dans la Baie des Chaleurs, l'on cottoye dix lieues de roches escarpées, au pied desquelles la mer bat ; en sorte que si un navire s'y perdoit, il ne s'en sauveroit personne : le dessus est couvert de méchants petits sapins. Cela passé, on trouve une petite rivière dont l'entrée n'est propre que pour des chaloupes, et de pleine mer seulement. Trois lieues plus avant il y a une grande anse dont une pointe qui avance vers la mer fait un costé de l'entrée du bassin de Nepegiguit, lequel a plus d'une lieue et demie de longueur et bien près d'une de large... Il s'y voit une si grande quantité d'outardes, canards et cravans, que cela n'est pas croyable, et tout cela fait un si grand bruit la nuit, que l'on a peine à dormir... Il se décharge quatre rivières dans ce bassin, dont trois viennent des montagnes qui paraissent à leurs extrémités, et l'autre qui est la plus grande, tombe dans ce bassin à main gauche en entrant : c'est celle par où l'on va et vient de Miramichy...”

“ Sortant de Nepegiguit, après avoir fait deux lieues, l'on trouve une petite rivière où entre une chaloupe environ demie lieue ; les canots y montent fort haut ; il y entre du saumon d'une longueur extraordinaire ; il s'y en est pris de six pieds de long...”

“ Environ trois lieues plus avant, l'on trouve une grande

baye qui a quatre lieues d'ouverture, et dix-huit à vingt lieues de profondeur. Les terres y sont hautes et presque toutes montagnes de roches. Il y a plusieurs petits ruisseaux et rivières qui tombent dedans cette baye ; il y en a par où les sauvages peuvent monter si avant dans les terres, que par le moyen de quelques portages de canots, ils entrent dans des lacs qui se déchargent dans la grande rivière de Saint Laurent, d'où ils vont à Kebec ; en sorte que de Nepegiguit à la grande rivière ils n'emploient pour l'ordinaire que trois jours à faire ce chemin...

“ Sortant de cette grande baye qui se nomme la baye de Ristigouche, continuant son chemin l'on trouve encore cinq ou six lieues de terres hautes et rochers. Cela passé, la terre s'abaisse, et l'on trouve une grande anse où la mer fait des prairies et des étangs qui est pays de chasse, et dans la terre qui est au fond de ces prairies il y a de fort beaux arbres ; puis l'on cottoye deux bonnes lieues de terre qui s'avancent vers l'eau, ce qui fait un cap que l'on nomme le petit Paspec-biac. Il y a une rivière où les chalouppesse mettent à l'abry lorsqu'ils viennent faire leur dégrat du grand Paspec-biac qui est à quatre lieues de là. La moluë donne à l'un quand elle manque à l'autre, mais tous les vaisseaux pescheurs mouillent au grand. Ces quatre lieues de costes sont hautes et de rochers, au pied desquels la mer bat quand elle est haute. Cela passé, on trouve une grande pointe de cailloux que la mer y a amassez meslez de sable : c'est ce que l'on appelle grave, sur quoy les pescheurs font secher leur poisson... Cette grave fait une grande anse où les navires pescheurs mouillent à quatre cables... Pour en sortir il faut doubler une grande pointe de sable, après laquelle on trouve une autre anse qui a bien une lieue de profondeur, ensuite de quoy l'on cottoye une lieue de rochers escarpez, au bout desquels on trouve encore une autre anse qui s'enfonce un bon quart de lieue dans les terres, et dans le fonds est une petite rivière où il ne peut entrer que des chalouppes... De cette rivière au port Daniel il y a trois à quatre lieues qui ne sont encore que des costes de rochers escarpez, au pied desquels la mer bat ; en sorte que depuis Paspec-biac jusqu'au port Daniel, personne ne se pourroit sauver d'un naufrage qui s'y feroit, si ce n'est en cette petite rivière ou au port Daniel. Son entrée a une bonne demie lieue d'ouverture ; les deux costés ne sont que rochers assez hauts ; sa gauche en entrant a des roches qui s'avanceut vers l'eau, en sorte qu'il faut ranger le costé droit pour y entrer ; un navire n'y peut entrer plus avant qu'un bon quart de lieue ; on y peut mouiller à l'ancre ; vis-à-vis le mouillage il y a une grande anse de sable à la droite, où les barques vont mouiller :

entrant plus avant du mesme costé, c'est une grande montagne de rochers qui est de pierre à chaux....

Sortant du port Daniel, l'on cottoye encore deux lieues de rochers, après quoy l'on trouve un cap de roche fort haut qui se nomme la pointe au Maquereau... Ce cap là est à douze lieues du cap d'Espoir, et entre les deux il y a une grande anse qui a bien quinze lieues de tour ; il y a trois rivières qui tombent dedans ; la moluë donne fort en toute cette baye, mais il n'y a point de place pour mettre un navire, sinon entre deux isles qui sont à une bonne lieue de la pointe au Maquereau... Trois lieues plus avant, toujours en suivant la coste de cette grande anse, l'on trouve une petite rivière dont l'entrée est étroite ; la mer y a grand courant, les barques y peuvent entrer bien aisément, pourvu qu'on en sache l'entrée, car elle n'est pas droite : étant dedans il y a un grand bassin de deux lieues de circuit, et dont une partie assèche : les mousles, les coquillages et les huîtres y sont en abondance, et grande quantité de gibier : ce lieu est beau et plaisant, la terre bonne et basse, les arbres beaux, la pluspart cèdres, pins, sapins, sur les bords, et plus avant dans les terres, érables, fresnes, bouleaux, mignogon, chesnes et autres sortes de bois. Cinq lieues plus avant l'on en trouve une autre qui se nomme la petite rivière ; il n'y peut aussi entrer que des barques... A quatre lieues plus avant l'on en trouve une autre qui se nomme la grande rivière, parce qu'elle est plus profonde, mais l'entrée en est plus difficile en ce qu'il y a barre, et il s'y fait une digue de cailloux et sable que la mer y amene ; l'entrée est tantost à un endroit et tantost à l'autre, parce qu'elle est dans le fonds de la baye, et que quand le vent vient de la mer par tourmente il donne droit dans l'embouchure et l'emplit de cailloux jusques à ce que l'abondance de l'eau qui a esté renfermée quelque temps fasse assez d'effort pour repousser cet obstacle, et en laisser l'ouverture libre par l'endroit où la tourmente avoit moins poussé de cailloux. C'est dans ces deux rivières qu'ont accoutumé de se sauver les bateaux normands du banc aux Orphelins, lorsqu'ils y sont trop pressez de la tempeste, pendant que leurs navires sont à l'Isle Percée qui est à dix huit ou vingt lieues du banc aux Orphelins où ils ne peuvent gagner, à moins que le vent ne leur serve à se sauver vers leurs vaisseaux, sinon ils n'ont point d'autre retraite qu'en ces deux rivières.

“ Continuant la mesme route environ six lieues, la coste est de terres hautes et des rochers, au pied desquels la mer bat... Cette coste est dangereuse, il s'y est perdu un navire basque il y a six ou sept ans ; le bout de cette coste est le cap d'Espoir éloigné de quatre lieues de l'Isle Percée, et d'une lieue

qui a mérité depuis le nom de cap des espoir, depuis surtout le désastre de la flotte de l'amiral Hornes Walker.

du cap Enragé. En cet endroit se trouve bien souvent deux vents contraires : un navire par exemple viendra de Miscou ou baye des Chaleurs, portant beau frais le vent arrière, l'autre navire viendra de la baye des moluës ou l'Isle Percée avec aussi vent derrière, qui est à l'opposite l'un de l'autre ; lorsqu'ils approchent de ces caps ils trouvent le vent tout calme tous deux, ou bien il faut que l'un des deux vents l'emporte sur l'autre et le repousse ; cela arrive souvent en cet endroit. De là à l'Isle Percée toute la coste est fort haute de roches coupées ; la mer bat au pied, et quand il y arrive quelque naufrage c'est sans ressource, mais dans le milieu on trouve une petite anse où une chaloupe se peut mettre à couvert.

“ L'Isle Percée est une grande roche qui peut bien avoir cinquante à soixante brasses de hauteur escarpée à pied droit des deux costez, et peut avoir de largeur trois ou quatre brasses ; de basse mer l'on va de terre ferme à pied sec tout autour : elle peut avoir de long trois cent cinquante ou quatre cens pas : elle a esté bien plus longue, allant auparavant jusqu'à l'Isle de Bonne-aventure, mais la mer l'a mangée par le pied, ce qui l'a fait tomber, et j'ay veu qu'il n'y avait qu'un trou en forme d'arcade par où une chaloupe passoit à la voile ; c'est ce qui lui avoit donné le nom de l'Isle Percée ; il s'en est fait deux autres depuis qui ne sont pas si grands, mais qui à présent croissent tous les jours : il y a apparence que ces trous affoiblissent son fondement, et seront cause à la fin de sa cheute, après quoy les navires n'y pourront plus demeurer. Tous ceux qui y viennent faire leur pesche mouillent l'ancre à l'abry de cette isle : à une longueur ou deux de cable d'icelle il y a trois ou quatre brasses d'eau ; en s'éloignant on trouve toujours plus de profondeur : ils sont tous ancrez à quatre cables et mettent des flottes ou pieces de bois de cedre à leurs cables pour les supporter, crainte des rochers qui sont au fonds. A la longueur de quatre à cinq cables de l'isle il y a trois roches qui couvrent de pleine mer... Le long de la coste qui est platte les pescheurs y ont apporté de petits cailloux pour faire une grave... Au-delà de cette grave il y a des prairies où ils font des vignaux ; ces prairies se sont faites par la grande quantité de sapins que les pescheurs ont abbat-tus pour faire leurs eschaffaux, et qu'ils abbattent tous les jours ; toute cette coste là n'estant auparavant que sapins, à présent il n'y en a plus que de petits qui y sont revenus ; il leur en faut aujourd'hui aller chercher à la montagne qui est à deux portées de fuzil de la coste. La montagne est fort haute et s'appelle la Table à Rolant : elle se voit en mer de dix-huit à vingt lieues ; elle est platte et de forme carrée ; ce qui luy a donné ce nom : il y a d'autres montagnes joignantes aussi

hautes. Ces montagnes là vont toutes en descendant jusqu'au fond de la baye des Moluës qui est à trois bonnes lieues de l'Isle Percée...

“ L'Isle de Bonne-aventure est à une lieue et demie de l'Isle Percée et vis-à-vis ; elle est aussi haute que l'Isle Percée et de figure ovalle : elle a deux lieues de tour toute couverte de sapins parmy lesquels il se trouve aussi d'autres arbres. La chasse des lapins y est bonne : de trente collets tendus le soir, l'on a du moins vingt lapins le lendemain matin : les tourtres y abondent par la quantité des fraises et des framboises dont elles sont friandes. La pesche y est aussi bonne qu'à l'Isle Percée, mais la commodité n'y est pas pareille ; il n'y a de grave que pour un navire ; tous les autres vaisseaux en cet endroit seulement peuvent avoir des vignaux ; mais il faut qu'ils fassent un chemin avec des sapins depuis le bord de l'eau avec des eschaffaux qui vont toujours en montant jusqu'à douze ou quinze brasses de haut, par où il leur faut porter leur poisson pour le faire secher sur leurs vignaux.

“ Sortant de Bonne-aventure et de l'Isle Percée, l'on entre en la baye des Moluës qui a quatre lieues d'ouverture et trois de profondeur : le costé qui joint l'Isle Percée sont ces montagnes qui vont en baissant jusqu'au fonds de cette baye où est l'embouchure d'une petite riviere... Il s'y trouve de beaux sapins, et si les pescheurs ont manque de mâtire ils la vont chercher en ce lieu. De là suivant la coste pour aller à l'autre bout de la baye il faut faire quatre à cinq lieues de coste qui vont toute en remontant, mais non pas si haut que de l'autre costé : ce sont des rochers couverts de sapins et quelques autres petits arbres de bouleaux et fresnes. Cette pointe se nomme le Forillon. Il y a une petite isle devant où les pescheurs de Gaspé viennent faire leur dégrat pour trouver la moluë. De cette isle en la riviere de Gaspé où mouillent les vaisseaux pescheurs, l'on compte quatre bonnes lieues, scavoir deux lieues à l'entrée de la riviere et deux où sont les vaisseaux. Les pescheurs ont là une belle grave suffisamment pour deux grands vaisseaux... Une lieue plus avant dans la riviere est une anse où l'on peut mettre pied à terre ; sur le haut est le lieu où l'on a voulu faire trouver une mine de plomb, et Messieurs de la Compagnie y ont fait de la dépense... Il ne paroît que de grandes montagnes au haut de cette riviere ; elles sont séparées les unes des autres, toutes couvertes de bois. Sortant de cette riviere l'on passe un grand cap, et à trois ou quatre lieues de là paroît le cap des Roziers qui est la borne de ma concession. Je n'ai point été de ce costé là ; je l'ay veu seulement de loin passant pour aller à Kebec : il fait l'entrée de la grande riviere de Saint Laurent du costé du sud, et borne ma concession du costé du nord.”

LE CANADA EN 1714.

Voyons quel a été le sort du Canada. . . . Cette vaste contrée s'était trouvée, à l'époque de la pacification d'Utrecht, dans un état de faiblesse et de misère inconcevable. C'était la faute des premiers Français qu'on avait vu s'y jeter plutôt que s'y établir. La plupart s'étaient contentés de courir les bois. Les plus raisonnables avaient essayé quelques cultures ; mais sans choix et sans suite. Un terrain où l'on avait bâti et semé à la hâte, était aussi légèrement abandonné que défriché. Cependant les dépenses que faisait la métropole dans cet établissement, et le commerce des pelleteries, donnèrent, par intervalle, quelque aisance aux habitans. Mais ils la perdirent bientôt dans une suite de guerres malheureuses. En 1714, les exportations du Canada ne passaient pas cent mille écus. Cette somme, jointe à celle de trois cent cinquante mille livres, que le gouvernement y versait chaque année, était toute la ressource de la colonie pour payer les marchandises qui lui venaient d'Europe. Aussi en recevait-elle si peu, qu'on était assez généralement réduit à se couvrir de peaux, à la manière des sauvages. Telle était la déplorable situation des vingt mille Français qu'on comptait dans ces régions immenses.

Dès les commencemens de la possession du Canada, les Français n'y voyaient presque point d'argent. Le peu qu'en apportaient ceux qui venaient successivement s'y établir n'y séjournait pas longtems, parce que les besoins de la colonie l'en faisaient promptement sortir. C'était un inconvénient qui ralentissait le commerce et retardait les progrès de l'agriculture. La cour de Versailles fit fabriquer en 1670, pour tous ses établissemens d'Amérique, une monnaie à laquelle on donna un coin particulier, et une valeur idéale, d'un quart plus forte que celle des espèces qui circulaient dans la métropole. Mais cet expédient ne procura pas l'avantage qu'on s'en était promis, du moins pour la Nouvelle France. On jugea donc convenable, vers la fin du siècle dernier, de substituer en Canada, le papier aux métaux, pour le paiement des troupes et pour les autres dépenses du gouvernement. Cette invention réussit jusqu'en 1713, où l'on cessa d'être fidèle aux engagemens contractés par les administrateurs de la colonie. Les lettres de change qu'ils tiraient sur le fisc de la métropole ne furent pas acquittées, et dès lors tombèrent dans l'avilissement. (On les liquida en 1720, mais avec perte de cinq huitièmes.) Cet événement fit reprendre au Canada l'usage de l'argent, qui ne dura qu'environ deux ans. Les négocians, tous ceux des colons qui avaient des remises à faire en France,

trouvaient embarrassant, coûteux et dangereux d'y envoyer des espèces ; et ils furent les premiers à solliciter le rétablissement du papier-monnaie. On fabriqua des cartes qui portaient l'empreinte des armes de France et de Navarre, et qui étaient signées par le gouverneur, l'intendant et le contrôleur. Il y en avait de vingt-quatre, de douze, de six, de trois livres, de trente, de quinze, de sept sous six deniers. Leurs valeurs réunies ne s'élevaient pas au-dessus d'un million. Lorsque cette somme ne suffisait pas pour les besoins publics, on y suppléait par des ordonnances signées du seul intendant, première faute, et non limitées pour le nombre, abus encore plus criant. Les moindres étaient de vingt sols, et les plus considérables de cent livres. Ces différents papiers circulaient dans la colonie, ils y remplissaient les fonctions de l'argent jusqu'au mois d'Octobre. C'était la saison la plus reculée où les vaisseaux dussent partir du Canada. Alors on convertissait tous ces papiers en lettres de change, qui devaient être acquittées en France par le gouvernement, qui était censé en avoir employé la valeur.

Pour revenir à l'agriculture, la nature elle-même dirigeait les travaux du cultivateur. Elle lui avait appris à dédaigner les terres aquatiques, sablonneuses ; celles où le pin, le sapin, le cèdre cherchaient un asile isolé. Mais quand il voyait un sol couvert d'érables, de chênes, de hêtres, de charmes et de merisiers, il pouvait lui demander d'abondantes récoltes de froment, de seigle, de maïs, d'orge, de lin, de chanvre, de tabac, de légumes et d'herbes potagères de toutes les espèces. La plupart des habitans avaient une vingtaine de moutons, dont la toison leur était précieuse ; dix ou douze vaches qui leur donnaient du lait ; cinq ou six bœufs consacrés au labourage. Tous ces animaux étaient petits, mais d'une chair exquisite. Ils faisaient portion d'une aisance inconnue, en Europe, aux gens de la campagne.

Les terres n'étaient pas imposées par le gouvernement, mais elles étaient grevées d'autres charges... Les entraves jettées d'avance sur l'agriculture mirent la colonie dans l'impuissance de payer ce qu'il lui fallait tirer de la métropole. Le ministère de France en fut si convaincu, qu'après s'être toujours obstinément refusé à l'établissement des manufactures en Amérique, il crut, en 1706, devoir même les y encourager. Mais ses invitations tardives ne produisèrent que de faibles efforts. Peu de toile commune et quelques mauvaises étoffes de laine épuisèrent toute l'industrie des colons.

Peu de colons avaient les mœurs qu'on leur aurait désirées. Ceux que les travaux champêtres fixaient à la campagne ne donnaient, durant l'hiver, que des momens au soin de leurs

troupeaux, et à quelques autres occupations indispensables. Le reste du temps était consumé dans l'inaction, au cabaret, ou à courir sur la neige avec des traîneaux, comme les citoyens les plus distingués. Quand le printemps les appelait au travail indispensable des terres, ils labouraient superficiellement sans engrais, ensemenaient sans soin, et rentraient dans leur profond loisir, en attendant la saison de la maturité. Dans un pays où les habitans étaient trop glorieux ou trop indolents pour s'engager à la journée, chaque famille était réduite à faire elle-même sa récolte, et l'on ne voyait point cette vive allégresse, qui, dans les beaux jours de l'été, anime des moissonneurs réunis pour dépouiller ensemble de vastes guérêts.

D'où venait cet excès de négligence ou de paresse? De plusieurs causes. Le froid excessif des hivers qui suspendait le cours des fleuves, enchainait toute l'activité des hommes. L'habitude du repos, qui, durant huit mois, était comme la suite d'une saison si rigoureuse, rendait le travail insupportable, même dans les beaux jours. * Les fêtes nombreuses empêchaient la naissance, interrompaient le cours de l'industrie. Enfin, la passion des armes, qu'on avait excitée à dessein parmi ces hommes fiers et courageux, achevait de les dégouter des travaux champêtres. Uniquement épris de la gloire militaire, ils n'aimaient rien tant que la guerre, quoiqu'ils la fissent sans paie.

Les habitans des villes, surtout de la capitale, passaient l'hiver comme l'été dans une dissipation continuelle. On ne leur trouvait aucune sensibilité pour le spectacle de la nature, ni pour les plaisirs de l'imagination; nul goût pour les sciences, pour les arts, pour la lecture, pour l'instruction. L'amusement était l'unique passion, et la danse faisait, dans les assemblées, les délices de tous les âges.

L'oisiveté, les préjugés, la frivolité n'auraient pas pris cet ascendant au Canada, si le gouvernement avait su y occuper les esprits à des objets utiles et solides. Mais tous les colons y devaient sans exception une obéissance aveugle à une autorité purement militaire. La marche lente et sûre des lois n'y était pas connue. † La volonté du chef ou de ses lieutenans était un oracle qu'on ne pouvait même interpréter, un décret terrible, qu'il fallait subir sans examen. Les délais, les représentations, étaient des crimes aux yeux d'un despote qui avait usurpé le pouvoir de punir ou d'absoudre par sa simple parole. Il tenait dans ses mains les grâces et les peines, les récompenses et les destitutions, le droit d'emprisonner sans ombre de délit, le droit plus redoutable encore de faire révéler comme des actes de justice, toutes les irrégularités de son caprice.

RAYNAL.

* Sir James Mariot admire, au contraire, le régime policé de la Nouvelle France. F. X. Garneau a chanté, et mal chanté sur le faux thème de Raynal, que l'administration de la N^{ve} France était purement militaire.

LA PATRIE.

CHANSON.—Sur l'Air du Troubadour.

O CANADA, pays de ma naissance,
Que ton séjour a de charmes pour moi !
Dans mon esprit, quoiqu'ailleurs on en pense,
Pour le bonheur nul n'est égal à toi.

Avant tout, ma patrie,
Est ma thèse chérie ;

Oui, le pays qui vit mon premier jour
Eut aussi droit à mon premier amour.

De nos hivers si l'extrême froidure
Morfond parfois l'étranger imprudent,
Dans la saison des fleurs, de la verdure,
Comme on jouit aux bords du Saint-Laurent !

Avant tout, &c.

Au Canada, les lacs et les rivières,
Les chûtes d'eau, tout offre l'étonnant ;
Et l'étranger doit passer nos frontières
Pour contempler le sublime et le grand.

Avant tout, &c.

Si les beautés qu'étale la nature,
Au Canada, frappent d'étonnement,
Les douces mœurs, la vertu simple et pure
Offrent encore un spectacle touchant.

Avant tout, &c.

Qui dignement décrirait de nos belles
Et l'enjoûment et l'affabilité ;
De leur esprit les vives étincelles,
Et de leur cœur la touchante bonté !

Avant tout, &c.

Si nous ouvrons les fastes de la gloire,
Que de beaux faits se montrent à la fois !
Viens me redire, ô muse de l'histoire,
De nos héros les noms et les exploits.

Avant tout, la patrie,
Fut leur thèse chérie ;

Et le pays, qui vit leur premier jour
Eut aussi droit à leur premier amour.

Aux premiers temps, c'est le grand IBERVILLE,
Nouveau CESAR, en tout lieu conquérant ;
C'est DESCHAILLONS, c'est le bouillant ROUVILLE,
C'est MONTIGNY, toujours au premier rang.

Avant tout, &c.

Un peu plus tard, en pareil caractère,
 On voit briller JUCHEREAU, LIGNERY ;
 VILLIER vainqueur, et vengeur de son frère ;
 LONGUEIL, SAINT-OURS, et le savant LERY.
 Avant tout, &c.

Aux champs d'honneur qu'illustra la victoire,
 Sous les drapeaux de MONTCALM ou LEVIS,
 Qui compterait les preux couverts de gloire,
 En défendant leurs foyers envahis ?
 Avant tout, &c.

Des Canadiens, plus tard, en politique,
 Le bon-sens perce et brille avec honneur :
 Il fut pour eux mainte époque critique
 Où leur bon-sens les préserva d'erreur.
 Avant tout, &c.

En vain voulut l'altière tyrannie
 Leur imposer un joug avilissant :
 Sous HALDIMAND, sous CRAIG, sous DALHOUSIE,
 Leur motto fut : " Résistons au tyran."
 Avant tout, &c.

Qu'on les contemple à la critique époque
 Où les menace un projet odieux :
 Quelle union ! quel accord réciproque !
 Que leur concert * fut lors harmonieux !
 Avant tout, &c.

Le Canada voit croître les lumières,
 Fleurir les arts, s'annoncer les talens :
 Puisse-t-il voir la vertu de nos pères,
 Avec surcroît, transmise à nos enfans !

Avant tout ma patrie,
 Est ma thèse chérie ;
 Oui, le pays qui vit mon premier jour
 Eut aussi droit à mon premier amour.

* D'opinions.

LA CAVERNE DE BLAINVILLE.

Il est parlé dans le N^o. 5, tome I de la *Bibliothèque Canadienne*, d'une grotte ou caverne curieuse, située sur le bord de la rivière de Naquouarau, qui fait, en cet endroit, la limite des paroisses de St. Jacques et de St. Paul de la Valtrie : celle dont nous allons donner la description, d'après un correspondant du *Canadian Courant*, est située assez près d'un des courans tributaires de la rivière des Outaouais, dans la pa-

roisse de Ste. Thérèse de Blainville. Cette caverne n'est pas moins curieuse que celle de St. Paul, et l'emporte peut-être sur cette dernière par les dimensions.

“ Après le déjeuner, dit le correspondant du *Canadian Courant*, Mr. K. et moi, nous nous rendîmes à la caverne, située à environ un demi-mille du chemin qui conduit au village de Ste. Thérèse. Ayant allumé du feu à son entrée, nous commençâmes à y descendre sans guides, car personne, à ma connaissance, n'y était encore jamais descendu. Cette entrée est assez grande pour qu'un homme y puisse marcher aisément, en se baissant un peu, et la descente est un plan incliné formant avec l'horison un angle d'environ 45 degrés. Lorsque nous eûmes descendu environ vingt pieds au-dessous de la surface de l'entrée, nous fûmes agréablement surpris, en trouvant une allée souterraine ressemblant à un prisme ayant pour base un triangle isocèle dont le côté horizontal avait environ sept pieds, et les deux autres, dix pieds chacun. Après avoir examiné la base et les côtés de ce triangle, que nous trouvâmes être de pierre calcaire polie, et deux branches latérales d'une largeur et d'une longueur assez considérables en apparence, mais trop basses pour y pouvoir marcher commodément, nous avançâmes par la principale avenue. Nous y trouvâmes bientôt un joli ruisseau coulant avec un léger murmure, et généralement d'un demi-pied de profondeur. Notre route fut à peu près en droite ligne, jusqu'à environ soixante pieds, où le passage tournait sur la gauche à peu près à angle droit, puis revenant graduellement vers la droite, mais en s'agrandissant considérablement, reprenait la ligne droite, qu'il suivait, avec de très légères variations, du nord-ouest au sud-est. Nos voix, dans cette partie de la caverne, devinrent extrêmement sonores, et l'écho était tellement beau, que les gouttes d'eau qui tombaient de temps à autre, et à diverses distances, des stalactites suspendues à la voute, produisaient une musique si douce et si harmonieuse, qu'elle aurait presque pu donner lieu à l'idée que cette grotte était habitée par des fées musiciennes. Dans le fait, depuis longtemps, les enfans du voisinage, beaucoup de vieilles femmes, et quelques hommes même, se sont imaginé qu'elle était la demeure ou le rendez-vous de ces êtres imaginaires, capables, suivant eux, de prendre les formes de beautés angéliques, ou celles de monstres ressemblant à celui dont parle Virgile, selon qu'il convient à leur but. Plusieurs de ces gens ayant été informés de notre dessein, le qualifièrent de téméraire outre-mesure, et nous déclarèrent en un danger imminent d'être précipités, en corps et en âme, dans les régions secrètes des métamorphoses. Mais déterminés à poursuivre nos découvertes, nous continuâmes à nous avancer,

à plusieurs centaines de pieds, dans les profondeurs de la caverne, en examinant soigneusement les projections grotesques, les fréquentes endentures, la forme et les dimensions, que nous trouvâmes à peu près les mêmes qu'à l'entrée. Nous cherchâmes aussi, mais inutilement, à y découvrir les os d'un jeune homme, qu'on dit être tombé à son entrée, et s'y être perdu, durant les hautes eaux du printemps, il y a environ quatorze ans.

“ A mesure que nous avancions, l'eau du ruisseau, qui devenait presque une rivière, offrait une plus grande profondeur : nous le trouvâmes enfin profond de trois pieds ; et comme nous n'avions ni la barque de Charon, ni autre chose de semblable, nous jugeâmes de la prudence de retourner sur nos pas. Nous sortîmes de la caverne, et nous étant munis d'une corde de cinquante pieds, pour mesurer les distances, et d'une planche de sureté, nous y rentrâmes, déterminés à ne pas laisser nos recherches imparfaites. Un peu plus avant que le point d'où nous avions retraité, nous trouvâmes que l'eau avait quatre pieds et demi de profondeur, et que la caverne se partageait en deux branches : celle qui allait vers la droite, étant le passage de l'eau, et en étant presque entièrement remplie, nous ne pûmes y pénétrer plus avant : tout ce que nous pûmes voir, c'est que l'eau y pénétrait de la surface du sol extérieur, à travers une ouverture dans le rocher, à environ vingt pieds du point où nous étions. Nous réussîmes à atteindre l'extrémité de l'autre branche, qui se termine en pointe, à peu de distance du point de division.

“ Ayant satisfait notre curiosité, nous retraitâmes de nouveau, en mesurant la longueur de la caverne, depuis l'extrémité jusqu'à l'entrée, que nous trouvâmes être de cinq cents quarante pieds. On dit qu'il y a dans ces environs plusieurs autres cavernes, qui n'ont pas encore été explorées.”

ANTIQUITE'S.

Le *Journal de Naples* annonce qu'il a été fait, dans les ruines de Pompeii, une découverte plus précieuse et plus intéressante que toutes celles qui ont été faites précédemment. C'est une peinture en mosaïque, trouvée dans le *triclinium* d'une maison qu'on dit avoir appartenu à Faunus. Elle a 20 palmes de hauteur sur 10 de largeur, (ou environ 18 pieds sur 9, mesure anglaise,) et est d'un travail achevé. Le sujet est le combat de Sarpédon, tel que décrit dans l'*Illiade* : les figures sont de demi-grandeur naturelle. Le temps a eu dominagé quel-

ques parties de ce reste précieux, qui néanmoins est encore le chef-d'œuvre de Pompeii, quant à l'expression des figures, à la perfection du dessin, et, ce qui est plus rare dans une peinture de marbre, par le fini de l'exécution. Le roi et toute la cour ont été voir cette magnifique mosaïque, et tandis qu'ils y étaient, la chambre voisine du *triclinium* a été explorée, et il en a été tiré divers vases et ustensiles d'argent et de bronze.

On écrit de Cagliari (île de Sardaigne) : " Il vient d'être découvert, près d'Alghero, sur le cap della Caccia, à 600 pieds d'élévation au-dessus de la mer, au levant, une grotte à-peu-près semblable à celle appelée l'*Antre de Neptune*, et qui est visitée, dans la partie opposée, par tous les voyageurs. On voit, à l'entrée de cette grotte, onze colonnes très hautes de stalactites de diverses couleurs, qui semblent y avoir été placées pour en soutenir la voûte majestueuse. La variété des couleurs de ces colonnes est produite par l'action immédiate de la lumière, qui n'y pénètre que par cette ouverture, et qui diminue à mesure qu'on descend dans la vaste profondeur de la caverne. Un petit lac en compose le fond. Ces eaux empêchent de passer outre. On croit que cet antre a servi d'habitation à un ermite : les vestiges d'un mur antique et les débris d'un petit oratoire peuvent appuyer cette conjecture."

Une grotte très curieuse a été découverte récemment près de Clonasee dans ce comté. Il paraît par ce célèbre historien, le Dr. KEATING, qu'elle était connue dans le deuxième siècle, c'est-à-dire il y a plus de 1600 ans. La découverte moderne a été faite, il y a quelques semaines, par un berger qui gardait son troupeau près du domaine du lieut. général DUNNE, à Brittas. Il y a un escalier d'environ vingt marches de descente, qui conduit à une salle spacieuse et à d'autres chambres, qui ne le cèdent pas du côté de la grandeur et de la curiosité, à celles de Dunmore, dans le comté de Kilkenny. Dans une de ces chambres est une grande table de pierre sur laquelle sont des statues. Dans le voisinage se trouvent plusieurs choses dignes de l'attention de quelques uns de nos antiquaires.

Il y a quelques semaines, un homme du nom LALOR a trouvé un pavillon ; et, poussé par la curiosité, ayant creusé au-dessous, à la profondeur de six pieds, il a trouvé le squelette d'un homme d'une grandeur énorme, le plus grand peut-être qui ait jamais été trouvé dans ce royaume. Nous ne sommes point surpris en apprenant la découverte d'un tel phénomène ; car cette partie du pays a été le théâtre de plusieurs combats extraordinaires entre les O'Mores, anciens propriétaires de Leix, et d'autres petits rois qui ont régné dans cette partie du pays.

Leinster Express.

x surtout antiquaire de renom -

La *Gazette de Madrid* mentionne qu'un fermier de Lago, dans la Galice, en labourant son champ, a trouvé deux vases de terre contenant plusieurs livres pesant de pièces de monnaie d'or à l'effigie des empereurs NERON, VESPASIEN, ADRIEN et TRAJAN. L'or est de la plus fine qualité, et la préservation des pièces est parfaite.

AGRICULTURE, &c.

LE vieil adage, "ce qui est un aliment pour l'un est un poison pour l'autre," s'applique aux végétaux aussi bien qu'aux animaux. Les balayures des granges, par exemple, ou le fumier des moutons, détruisent certaines espèces de mauvaises herbes, bien que l'un et l'autre de ces engrais soient favorables à la crûe des plantes utiles. Le mélange de l'acide sulphurique et de la chaux produit le gypse ou plâtre de Paris, autrement le sulphate de chaux, qu'on sait être un engrais puissant. Le principal ingrédient de l'acide sulphurique est le soufre; et le soufre, en quantité convenable, est, dit-on, un engrais pour la vigne, et un préservatif contre les insectes qui l'infectent. Les sols qui contiennent du soufre, comme les contrées volcaniques, produisent de belles vignes, en conséquence, suppose-t-on, de cet ingrédient. Le sel en substance, ou une forte solution saline, détruit les mauvaises herbes; mais on le dit un bon engrais pour le chanvre, l'asperge, &c., quand on l'emploie convenablement. Il pourrait se faire que des solutions de soufre et de chaux fussent trop fortes, ou qu'elles fussent appliquées aux vignes en trop grande abondance; mais comme ces deux substances sont des engrais, (ou un aliment pour les plantes,) on ne doit appréhender aucun mauvais effet de leur usage modéré. Les plantes comme les animaux peuvent être surchargées d'alimens, et détériorées ou détruites par une nourriture qui, donnée avec plus d'épargne, aurait produit des effets salutaires. *New England Farmer.*

On assure qu'en saupoudrant les arbres fruitiers avec la racine de l'ellébore blanche, broyée et réduite en poudre, on les préserve du ravage des chenilles.

C'est un fait peu connu, mais néanmoins certain, que si l'on frotte le cou des agneaux, des oies, &c. avec un peu de goudron, on les préservera des déprédations des renards, ces animaux ne pouvant souffrir l'odeur du goudron. *Port. Mirror.*

Botanique.—Le chêne vert, *Ilex*, que les Romains regardaient comme sacré, était à ce qu'ils croyaient, celui de tous les arbres dont la vie était la plus longue. PLINIE rapporte un exemple extraordinaire de sa longévité. "Il y en a un,

dit-il, sur le Vatican, qui est plus ancien que la ville même. Une inscription étrusque en lettres de bronze atteste que même alors il était regardé comme sacré ; ” et il est remarquable qu’il y a encore présentement sur le Vatican un chêne vert d’une haute antiquité.

Les jardiniers chinois se plaisent étonnamment à réduire leurs arbrisseaux à fleurs, et même leurs arbres forestiers à une hauteur de nain. On voit chez eux des cèdres et des pins de plus de quarante ans, qui n’ont pas plus de deux picds de hauteur, et dont les troncs, les branches, les rameaux et les feuilles conservent entr’eux les proportions naturelles.

Propreté.—Deux jeunes hêtres, plantés en même temps, dans le même sol, à une petite distance l’un de l’autre, et également sains, furent choisis pour l’expérience suivante : Ils furent mesurés avec soin, et aussitôt que les bourgeons commencèrent à grossir, au printemps, le tronc de l’un d’eux fut nétoyé de sa mousse et de sa poussière, au moyen d’une brosse mouillée passée dessus légèrement. Ensuite, il fut lavé avec un morceau de flanelle trempée dans l’eau, deux ou trois fois par semaine, jusque vers le milieu de l’été. Dans l’automne, quand on put supposer que la crûe annuelle était finie, les hêtres furent mesurés de nouveau, et la crûe de l’arbre qui avait été lavé se trouva surpasser celle de l’autre, à peu près dans la proportion de deux à un.

Fougère médicinale. Monsieur l’Editeur.—En publiant la lettre suivante du maître de poste de Rossville, vous remplirez pleinement le but de l’écrivain, celui de rendre générale la connaissance d’un remède pour un accident déplorable ou alarmant, auquel tous sont plus ou moins sujets, la morsure des bêtes venimeuses ou enragées. La rapidité avec laquelle le venin est absorbé, rend extrêmement désirable qu’on puisse y appliquer un antidote avant que le secours du médecin puisse être obtenu.

La famille des fougères, (le premier ordre de la classe des cryptogames,) est très nombreuse. Je crois, sans pourtant l’assurer, que l’espèce dont il s’agit se trouve en abondance dans ces environs. Tous ceux qui connaissent personnellement Mr. COOPY, rendront témoignage et à son bon jugement et à sa véracité. Votre, &c. H. HULL.

Cher Monsieur.—Je vous envoie ci-joint la fougère médicinale qui guérit toutes les morsures de serpens. On sait par expérience qu’elle a produit la guérison, lorsque les dents du malade étaient si serrées, qu’il fallait les lui ouvrir avec un instrument. La fougère doit être broyée (tige et racine), et infusée dans de l’eau ou du lait doux, (le lait est préférable à

l'eau,) et l'infusion prise aussi chaude et en aussi grande quantité que l'estomac le peut supporter, jusqu'à ce que les symptômes de la maladie soient diminués.—Je ne doute nullement que ce ne fût une médecine précieuse dans les cas d'hydrophobie. Je demeure chez cette nation depuis 28 ans, et je n'ai jamais été témoin ni entendu dire qu'un sauvage ait été attaqué de cette maladie. Il serait certainement désirable qu'on en fit l'essai. Votre, &c. JOSEPH COOPY. (*Georgia Athenian.*)

L'iris jaune.—“Le remède le plus efficace que je connaisse pour le mal de dents, dit ETTMULLER, est l'iris jaune (*iris lutea.*) Le jus de la racine de cette plante frotté sur la dent qui fait mal, ou la racine elle-même mâchée dans la bouche, ôte le mal, de quelque cause qu'il vienne, en un instant, et comme par enchantement. Celui qui m'a communiqué ce remède m'a dit l'avoir éprouvé au moins quarante fois, et toujours avec succès. Je l'ai moi-même assayé plusieurs fois ; d'autres l'ont fait aussi, à ma suggestion ; et il n'a pas été, que je sache, une seule fois inefficace.”

ANECDOTES MODERNES.

DANS une de ces excursions que l'empereur JOSEPH II faisait souvent incognito, il se rendit à Trieste. A son arrivée dans cette ville, il alla à une auberge, où il demanda si on pouvait lui procurer une bonne chambre. On lui dit qu'un évêque allemand venait de prendre la dernière, et qu'il ne restait plus que deux petites chambres sans cheminées. Il désira qu'on lui préparât à souper. On lui dit qu'il ne restait plus que quelques œufs et des légumes, l'évêque et sa suite ayant retenu toute la volaille. L'empereur voulut qu'on demanda à l'évêque s'il permettrait à un étranger de souper avec lui. L'évêque refusa, et l'empereur soupa avec un des aumoniers du prélat, qui n'était pas admis à la table de son maître. L'empereur lui demanda ce qu'ils allaient faire à Rome ? “Sa Grandeur, dit l'aumonier, va solliciter un bénéfice de cinquante mille livres, avant que l'empereur sache qu'il est vacant.” Ils changèrent de conversation. L'empereur écrivit une lettre au chancelier de Rome, et une autre à son ambassadeur à cette cour. Il fit promettre à l'aumonier de remettre les deux lettres à leurs adresses, en arrivant. L'aumonier tint parole, et quelques jours après, le chancelier lui présenta, à son grand étonnement, le bénéfice que l'évêque était allé solliciter.

Une princesse russe d'une grande beauté, étant en visite chez un célèbre docteur suisse du dernier siècle, (Michel SCUPPACH,) avec son père et un marquis français, celui-ci se mit à

plaisanter sur la longue barbe blanche d'un des voisins du docteur, qui était présent, et offrit de parier douze louis d'or, qu'aucune des dames présentes n'oserait embrasser le crasseux vieillard. La princesse russe se fit apporter un plat par sa suivante, y déposa douze louis d'or, et le fit porter au marquis, qui se piqua de trop de politesse pour se dédire. La belle Russe s'approcha alors du paysan, et lui dit : "Permettez-moi, vénérable père, de vous saluer à la façon de mon pays." Elle l'embrassa et lui donna un baiser ; puis elle lui présenta l'or qui était sur le plat, en lui disant : "Prenez ceci pour vous souvenir de moi, et comme une marque que les filles russes se font un devoir d'honorer la vieillesse."

Un M. SANDYS, homme hardi et spirituel, étant interrogé devant la chambre des communes d'Angleterre, LENTHALL, qui en était le président, lui fit plusieurs questions ridicules et impertinentes, et enfin lui demanda de quel pays il était ? "Je suis de Kent," répondit Sandys, en ajoutant : "Puis-je à mon tour, Monsieur, vous faire la même question ?—" "Je suis de l'Ouest," répondit Lenthall." "Par ma foi," répartit Sandys, "c'est ce que je pensais ; car tous les gens sensés viennent de l'Est."

Le feu duc de NORTHUMBERLAND, qui obtint ce titre en conséquence de son mariage avec l'héritière de PERCY, sollicita pendant quelque temps l'ordre de la jarretière sans pouvoir l'obtenir. Sa Grâce se tournant vers le seigneur par qui le refus lui était signifié, s'écria : "Dois-je comprendre que je suis le premier Percy à qui cet honneur ait été refusé ?" "Oui," répondit le pair, "et le premier Smythson (fils de forgeron) qui ait pensé à le demander."

Un ministre de Londres, homme d'esprit, reçut une invitation à dîner, écrite sur un *dix de cœur*, par une demoiselle qui, à la beauté joignait le mérite et la fortune. Le monsieur crut que c'était une occasion favorable pour lui faire connaître d'une manière indirecte quelles étaient ses espérances. Il écrivit donc les lignes suivantes sur la même carte, et la renvoya à la demoiselle par son propre commissionnaire :

Trêve de complimens, Madame, s'il vous plaît :

Etre modeste en tout fut toujours ma maxime :

Il ne m'en faut pas tant pour être satisfait :

Vous m'envoyez dix cœurs ; je n'en veux que la *dîme*. *

* *Your compliments, lady, I pray now forbear,*

For, old English service is much more sincere :

You've sent me ten hearts, but the litke's only mine.

So give me one heart, and take back l'other nine.

UN monsieur qui faisait sa cour à une demoiselle qui avait toutes les qualités nécessaires pour faire une excellente épouse, avait pour habitude depuis trente ans de faire la veillée chez elle presque tous les soirs. Un ami l'ayant rencontré, un matin, lui dit, dans le cours de la conversation : Dites-moi donc, en bonne foi, pourquoi vous n'épousez pas Mademoiselle — ? Vous la connaissez depuis trente ans ; elle est aimable, spirituelle, riche ; c'est, en un mot, la personne que vous devriez choisir pour femme. — Oh ! répondit-il, j'ai souvent pensé à l'épouser ; mais j'en ai toujours été détourné par la réflexion que je n'aurais plus où passer mes soirées.

Le ministre d'une des paroisses d'Ecosse ayant observé qu'un de ses paroissiens s'était absenté de l'église plusieurs dimanches de suite, l'alla trouver, et lui fit des reproches sur ce qu'il négligeait ainsi ses devoirs de chrétien. “ Ah ! Jean, dit-il, qu'est-ce que cela veut dire, qu'on ne vous voit plus à l'église ? Est-ce l'athéisme, le déisme, ou ce misérable rowisme, qui en est la cause ? ” Parbleu, non, monsieur, dit Jean ; “ c'est quelque chose de bien pis que cela. ” “ Bon Dieu ! ” s'écria le ministre, et qu'est-ce donc ? ” “ Eh ! monsieur, ” reprit Jean, dans un accès de douleur, “ c'est le rhumatisme ? ”

DECOUVERTES ET INVENTIONS.

UN jeune chimiste de Londres vient de découvrir un nouveau liquide inflammable. L'influence de cette découverte se fera sentir dans tous les départemens de la chimie, car elle démontre que la lumière n'est pas le résultat d'un principe résidant dans les corps combustibles.

Un ingénieur de Bristol, nommé RICHARDS, après quinze années d'étude et de travail, a complété une machine qu'il appelle “ Machine à puissance sans fin ” (*Endless Power Machine*,) laquelle est maintenant en mouvement. On dit qu'elle remplacera l'usage de la vapeur, partout où elle est employée. L'inventeur déclare que sa machine mouvante, qui est de la force de deux cent cinquante chevaux, fera faire à un vaisseau le tour du monde, avec la petite quantité de deux gallons d'huile appliquée à ses mouvemens, lorsqu'il sera nécessaire.

Journal Anglais.

ON vient de faire, est-il dit dans un journal français, une suite d'expériences, à Sannois, à environ huit milles de Paris, pour constater l'utilité d'une nouvelle invention télégraphique, pour le service de nuit, et qui doit s'effectuer au moyen de lanternes de verre peint. Les expériences ont donné un résultat satisfaisant. On en a fait d'autres pour éprouver l'adaptabilité des fusées, et d'une machine télégraphique d'une construction entièrement nouvelle, pour le même service.

Il y a quelques années, la Société d'encouragement de Paris, a offert un prix de 6000 francs, pour la découverte d'un substitut du gypse ou plâtre de Paris. Ce prix a été adjugé dernièrement à MM. BRIAN et St. LEGER. Suivant le rapport de M. MERIME'E, leur composition consiste en craie, argile et silex calcinés et broyés. Elle se durcit à l'air, et même sous l'eau, se travaille aisément, prend avec facilité toutes sortes d'impressions, et peut résister pendant un très long temps à toutes les vicissitudes de l'atmosphère.

Nous avons été induits à aller voir une machine hydraulique de nouvelle invention, qu'on a laissé ériger pour le moment, dans l'édifice non achevé de la Madeleine. Nous y avons vu la réalisation de toutes les idées qu'on nous avait données de l'union qu'elle offre d'une force étonnante avec une simplicité extraordinaire. Elle consiste en une simple machine n'excédant pas 22 pouces de hauteur sur 15 pouces de diamètre, laquelle, au moyen de la force de deux hommes, projette, en une minute de temps, une colonne d'eau de 5000 pieds cubes à une hauteur de 150 pieds, par des tubes de trois pouces de diamètre.

Cette machine, lorsqu'elle sera connue, remplacera l'usage de toute autre espèce de pompe. Elle peut être employée pour tirer l'eau du fonds d'un puits, quelque profond qu'il soit, ou pour la lancer d'une fontaine ou d'un réservoir sur le toit d'un édifice, ou toute autre éminence. La direction horisontale ou inclinée lui donne un surcroît de force. La machine est portative, et tout l'appareil ne coûte pas plus de 25 livres sterling. *Journal Français.*

Le fait suivant est rapporté dans un journal de l'état de l'Ohio, le *Ravenna Courier*. Comme M. VIAL, de Copeley, son fils et un autre homme, creusaient un puits, Vial fils tomba, suffoqué par la vapeur ou le gaz méphitique qui s'élevait du fonds. Son père descendit pour le secourir, et tomba aussi. Le troisième courut chercher un médecin. Cependant plusieurs dames s'assemblèrent sur le bord du puits, et l'une d'elles y jeta un seau d'eau dont la plus grande partie tomba sur le visage de M. Vial, qui respira, se leva, saisit le corps de son fils, entra dans la cuve, et fut tiré hors du puits par les dames. On jeta aussitôt de l'eau sur le visage du jeune homme, et bientôt les symptômes de la vie reparurent. M. Vial recouvra, dans l'espace de quelques heures, sa santé et sa vigueur accoutumées, et son fils fut tellement rétabli par le secours de la médecine, qu'il se trouva en état de se promener le lendemain. On descendit alors, par voie d'expérience, une chandelle allumée dans le puits, et elle s'éteignit à la profondeur de six pieds : un poulet qu'on y descendit aussi, fut complè-

tement asphyxié à la profondeur de six pieds, mais en jettant de l'eau sur lui, on le rappella aussitôt à la vie. Il paraît que l'air atmosphérique contenu dans l'eau rétablit la respiration interrompue par l'inhalation de ce gaz.

DE QUELQUES POISONS VÉGÉTAUX.

Champignons.—Les champignons qui croissent dans l'ombre, dans les forêts épaisses, là où le soleil ne donne pas, sont, en général, très mauvais ; leur surface est humide, plus ou moins sale, et leur aspect hideux. Il en est de même de ceux qui sont lourds, dont la surface est mouillée, l'odeur nauséabonde, qui sortent d'une enveloppe, et qui, étant coupés, offrent plusieurs couleurs, ou changent souvent de nuance. Ceux qui ont été mordus et abandonnés par les insectes doivent être rejetés. La même chose a lieu pour ceux qui croissent vite, et qui se pourrissent avec facilité, ainsi que pour ceux qui ont des tiges molles, et à la surface desquels se trouvent collés des morceaux de peau.

L'expérience prouve que les champignons les plus vénéneux, coupés par petits morceaux et laissés pendant longtemps dans du vinaigre, de l'eau fortement salée et dans l'éther, perdent leurs propriétés vénéneuses ; mais le vinaigre, l'eau salée et l'éther ont dissous toute la partie active, et doivent être regardés comme des poisons énergiques.

Aconit, &c.—La racine, le suc et les feuilles de l'aconit napol, de la cape de moine, du tue-loup, &c. produisent des accidens graves, quand on les mange, ou lorsqu'on les applique sur des blessures. Les sauvages empoisonnaient autrefois leurs flèches avec la cape de moine, (*aconitum cammarum*.)

Anémone.—La racine, les jeunes pousses, et plusieurs autres parties de l'anémone pulsatile, des bois, des champs, &c. sont vénéneuses, même étant appliquées à l'extérieur. L'âcreté de certaines espèces est telle, qu'il y a des exemples de personnes empoisonnées, et dont les yeux ont été enflammés, pour les avoir seulement pulvérisées. Les habitans du Kamtschatka emploient l'anémone des bois pour empoisonner leurs flèches.

Belladone.—La belladone est un poison très énergique ; son fruit, lorsqu'il est mûr, ressemble au raisin noir, pour lequel il a souvent été pris, et les résultats en ont été funestes. On le distinguera du raisin, en ce que celui-ci n'offre qu'une loge, tandis que le fruit de la belladone en a deux. Ce poison est un de ceux qui occasionnent le plus souvent un délire gai avec un sourire niais.

Ciguës.—La grande ciguë est très vénéneuse dans les climats chauds ; elle l'est même beaucoup dans les pays tempérés, pourvu qu'elle ait été cueillie à sa maturité. On peut la reconnaître aisément à sa tige, qui est cylindrique et chargée inférieurement de taches d'un pourpre brun ou noirâtre. Elle détermine la mort, lors même qu'on la met sur des blessures.

La ciguë aquatique ou vireuse (carotte à moreau) est encore plus énergique que la précédente.

La petite ciguë est souvent confondue avec le persil : on la distinguera aux caractères suivans : 1°. ses feuilles sont d'un vert noirâtre en dessus et luisantes ; 2°. elles n'ont point d'odeur lorsqu'on les flaire sans les broyer ; au contraire, quand on les écrase entre les doigts, elles répandent une odeur nauséabonde.

Datura stramonium.—Le *stramonium* est très vénéneux ; on a vu le délire le plus furieux, les convulsions, la paralysie, des tremblemens et la mort survenir, pour avoir bu de l'eau dans laquelle on avait fait bouillir le fruit ou les graines de cette plante.

Ellébore.—Les racines d'ellébore blanc et noir sont très vénéneuses, soit lorsqu'on les mange, soit lorsqu'on les applique sur des plaies, et même quelquefois sur la peau qui est saine : elles occasionnent toujours des vomissemens opiniâtres et un grand abattement.

Herbe aux poux.—L'herbe aux poux ou la staphysaigre, n'est pas dangereuse, lorsqu'on n'en met que très peu sur la tête ; il n'en est pas de même si on en emploie beaucoup, ou si par mégarde, on l'avale ; car alors elle détermine une vive inflammation.

Ivraie.—Le pain auquel on a mêlé de l'ivraie donne lieu à des accidens fâcheux : on éprouve un tremblement général ou de quelque partie du corps, une forte ivresse, des tintemens d'oreille presque continuels, une grande pesanteur de tête accompagnée souvent de douleur au front : on a beaucoup de difficulté à avaler et à parler ; la respiration est gênée, l'estomac douloureux, et l'on a des envies de vomir. Ces symptômes ne tardent pas à être suivis d'assoupissement.—On ordonne l'eau vinaigrée, la limonade, ou l'eau de fleurs d'oranges avec du miel et du vinaigre.

Jusquiame.—La racine de jusquiame noire, confondue quelquefois avec le panais, a été mise dans des bouillons, et a occasionné les accidens plus graves. Les feuilles de cette plante sont aussi très vénéneuses. Enfin on a vu des tremblemens et l'ivresse survenir seulement pour avoir préparé un emplâtre dont cette racine faisait partie. Les jusquiames, blanche, dorée, &c. sont également vénéneuses.

Laurier-rose.—Il est parfaitement prouvé que le laurier-rose, introduit dans l'estomac ou appliqué sur des blessures, est un poison pour l'homme, les chevaux, les moutons, les chiens, &c. On prétend même qu'un individu mourut, pour s'être renfermé dans une chambre à coucher où il y avait des fleurs de cette plante.

Mancenillier.—Le fruit du mancenillier donne un suc très vénéneux, qui brûle les entrailles, et dont les sauvages se sont servis pour empoisonner leurs flèches. La pluie qui lave les feuilles et les branches de cet arbre fait lever des ampoules comme l'huile bouillante. On a vu des nègres avoir les mains et le visage enflés et brûlés pour avoir fendu une petite branche de cet arbre. On prétend même que son ombre fait gonfler ceux qui s'y reposent.

Palme de Christ ou Ricin.—Les semences de ricin, ou de *Palma Christi*, sont très âcres, et enflamment l'estomac.

Rhus.—Le *rhus radicans* ou *toxicodendron*, exale, surtout pendant la nuit et à l'ombre, un gaz malfaisant : aussi les personnes qui le touchent, ou qui passent à côté de lui, ressentent des cuissons, de l'enflure, de la dureté, et d'autres symptômes plus ou moins désagréables. Il paraît, au contraire, que ses effets sont presque nuls en plein midi, ou lorsqu'il est exposé au soleil.

Tabac.—Il importe de faire connaître les effets du tabac, pour éviter les dangers auxquels il peut donner lieu. On a vu l'ivresse et des vomissemens se manifester chez des enfans sur la tête desquels on avait appliqué un liniment préparé avec la poudre de tabac et du beurre. Les mêmes accidens ont eu lieu dans certains cas, pour avoir lavé des parties affectées de la gale avec de l'eau dans laquelle on avait fait bouillir du tabac. On assure même qu'un individu mourut pour avoir pris par le nez une trop grande quantité de poudre de tabac. Les dangereux effets de ce corps mis sur des blessures sont connus de toutes les personnes qui observent avec attention. Introduit dans l'estomac, le tabac purge, fait vomir, donne des tremblemens, des convulsions, et peut même occasionner la mort, comme le prouve l'exemple du célèbre Santeuil.

Ticunas.—Le ticunas, ou poison américain, est un extrait préparé par les Indiens, avec le suc de certaines plantes, et particulièrement de certaines lianes. Il est dangereux lorsqu'il est appliqué sur des blessures profondes, surtout si on trempe dans l'eau chaude la partie de la flèche qui le contient.

Emanations des fleurs.—Les personnes qui habitent impunément des chambres remplies de fleurs odorantes auront de la peine à se persuader qu'il serait impossible à certains individus de rester pendant quelques minutes dans ces apparte-

mens; sans éprouver des symptômes fâcheux, tels que des maux de tête, des envies de vomir, des syncopes, des convulsions, ou l'asphyxie : l'expérience prouve pourtant que le fait est exact. L'odeur de la rose, de l'œillet, du chèvrefeuille, &c, a quelquefois occasionné les accidens dont nous faisons mention. L'odeur qui se dégage en pilant l'ellébore noir et la coloquinte a produit, dans certaines circonstances, des effets purgatifs : enfin les historiens rapportent des exemples de grands personnages empoisonnés par des gants parfumés, ou par des vapeurs qui s'exhalaient de certaines torches.

M. P. ORFILA.

BIBLIOPHILIE.

Puisque *bibliomanie* dérive bien de *bibliomane*, pourquoi *bibliophilie* ne dériverait-il pas de *bibliophile*. Le bibliophile est celui qui aime les livres; le bibliomane, celui qui a la passion d'avoir des livres. "Il est bon d'être bibliophile," dit l'Académie Française, "mais il ne faut pas être bibliomane." Nous ajouterons : surtout, si c'est pour être *bibliotaphe*. Le reproche de bibliomanie ne peut guère, à ce que nous croyons, s'adresser à juste titre à des Canadiens ; mais s'il n'y a pas parmi nous de bibliomanes, il y a au moins quelques bibliophiles. Au nombre de ces derniers nous croyons pouvoir mettre AMABLE BERTHELOT, Ecuyer, ancien Avocat de Québec. Durant un assez long séjour en France, ce Monsieur avait fait l'achat d'un nombre d'ouvrages rares, curieux et intéressants, sur le Canada et l'Amérique, et il y avait ajouté ceux qu'il avait pu se procurer d'ailleurs, pour former ce qu'il appelait sa *Bibliothèque Canadienne et Américaine*. La totalité, ou la plus grande partie de ces ouvrages, ont été vendus à l'encan, dans le mois d'août dernier, avec les autres livres dont se composait la riche et nombreuse bibliothèque de M. Berthelot. Tout en regrettant que sa Bibliothèque Canadienne au moins n'ait pas été laissée en entier à sa famille, ou donnée, avec ou sans condition, à quelque-une des institutions publiques du pays, nous voyons avec plaisir, par le catalogue, que les plus précieux des ouvrages dont elle se composait ont été ajoutés, par achat, à la bibliothèque de la Chambre d'Assemblée, ou sont devenus la propriété de particuliers bien en état d'en connaître la valeur, et d'en faire un usage utile à eux-mêmes et à leur pays. L'enchère mise sur quelques uns de ces ouvrages est une nouvelle preuve qu'il y a en Canada, et parmi les Canadiens, des bibliophiles, de vrais amateurs des livres, des connaisseurs, en un mot, prêts à donner pour des

volumes, souvent d'une assez mince apparence extérieure, des prix que d'autres pourraient regarder comme extraordinaires, pour ne pas dire extravagants. Nous croyons faire plaisir à nos lecteurs, en extrayant du catalogue qui nous a été communiqué, les titres au moins des principaux ouvrages de la Bibliothèque Canadienne et Américaine de M. A. Berthelot. Ce sont :—

1. *Histoire de la Nouvelle France contenant les navigations, découvertes et habitations faites par les François, ès Indes occidentales* ; par LESCARBOT.

2. *Voyage de la Nouvelle France* ; par CHAMPLAIN.

3. *Histoire du Nouveau Monde* ; par LÆT.

4. *Vie de la vénérable Mère de l'Incarnation, première Supérieure des Ursulines en Canada* ; par le R. P. Dom Claude MMARTIN.

5. *Voyage dans l'Amérique Septentrionale* ; par CHIABERT.

6. *Histoire du Canada* ; par DÉ LA POTHERIE.

7. *Histoire véritable et naturelle des mœurs et productions du pays de la Nouvelle France vulgairement dite le Canada* ; par PP. BOUCHER.

8. *Description géographique et historique des costes de l'Amérique Septentrionale* ; par MONSIEUR DENYS.

9. *Voyages de LONHONTAN*.

10. *Aventures de LEBEAU parmi les sauvages de l'Amérique Septentrionale*.

11. *Mœurs des Sauvages Américains*, par le PP. LAFITEAU.

12. *Nouvelle découverte d'un très grand pays situé dans l'Amérique, entre le Nouveau Mexique et la mer Glaciale* ; par le PP. HENNEPIN.

13. *Description de la Lousiane* ; par le même.

14. *Relation de la Lousiane et du fleuve Micissippi*.

15. *Mémoire sur le Cap Breton*.

16. *Mémoires des Commissaires du Roi sur l'Amérique*.

17. *Histoire de la Nouvelle France* ; par le PP. de CHARLEVOIX.

18. *Mémoire pour MM. BIGOT*.

19. *Recherches historiques et politiques sur l'Amérique Septentrionale*.

20. *Recherches philosophiques sur les Américains*.

21. *Histoire de la Navigation dans les Indes Occidentales*.

22. *Essai sur l'Amérique*.

23. *Voyages aux Indes Occidentales* ; par BOSSU.

24. *Mémoire historique et politique sur la Lousiane* ; par de VERGÈNES.

25. *Roman politique sur les affaires de l'Amérique*.

26. *Voyage de BRISSOT dans l'Amérique Septentrionale*.

27. *Histoire philosophique et politique du Commerce et des Etablissements des Européens dans les deux Indes* ; par RAYNAL, continuée par PEUCHET jusqu'en 1821.

28. *Voyage au Canada* ; par WELD.

29. *Voyage de MCKENZIE dans l'intérieur de l'Amérique Septentrionale.*

30. *Histoire politique et philosophique de la Révolution d'Amérique* ; par CHAS et LEBRUN.

31. *Description de la Guiane* ; par BELLIN.

32. *Voyage de SAGE au Mexique.*

33. *Recherches historiques sur le Nouveau Monde* ; par SCHERER.

34. *Voyages chez différentes nations de l'Amérique* ; par LONG.

35. *Le Spectateur Américain.*

36. *History of the British Dominions in North America, from its discovery by SEBASTIAN CABOT in 1497, to 1763.*

37. *Natural and civil history of the French Dominions in North America* ; by JEFFERYS.

38. *HERIOTT'S Travels in Canada.*

39. *TARLETONS Campaigns in North America.*

40. *American Annals.*

41. *LAMBERT'S Travels through Canada and the United States of America.*

42. *America and the British Colonies.*

MAXIMES ET BONS-MOTS DU JOUR.

Amour.—A trois ans, on aime sa mère ; à six, son père ; à dix, les fêtes ; à seize, l'ajustement ; à vingt, son amante ; à ving-cinq, sa femme ; à quarante, ses enfans : à soixante ans, on s'aime soi-même.

La femme.—Un amour violent est toujours le résultat de l'ignorance : celui qui adore les femmes, et celui qui les déteste, ne connaissent pas plus l'un que l'autre le sexe féminin ; car si l'on connaissait parfaitement le caractère des femmes, on trouverait qu'elles ont trop de bonnes qualités pour être haïes, et qu'elles n'en ont pas assez pour être idolâtrées.

Génie.—C'est un fait assez singulier que presque tous les hommes de génie sont nés dans les mois d'hiver. BURNS, BYRON, SCOTT et HOGG naquirent dans le mois de Janvier. On pourrait citer cent autres exemples semblables ; et dans le fait, il serait difficile de trouver un homme éminent dans les arts et les sciences, dont le mois de naissance formerait une exception à cette règle.

Pourquoi, demanda quelqu'un, les imprimeurs ne réussissent-ils pas aussi bien que les brasseurs ? C'est, lui répondit-on, que les imprimeurs travaillent pour la tête, et les brasseurs pour l'estomac ; et que sur vingt hommes, qui ont chacun un estomac, un seul a une tête.

Un imprimeur qui ne se distinguait pas fort dans son art se fit médecin. Quelqu'un lui en ayant demandé la raison, "c'est, répondit-il, parce qu'un imprimeur expose ses fautes aux yeux du public, au lieu qu'un médecin les enterre avec son malade."

"Si l'on ne me donne pas un peu d'argent," disait un mendiant, "je serai forcé à une action qui me fait frémir d'horreur." "Eh qu'est-ce donc ?" lui dit un de ceux qui l'écoutaient. "Hélas !" répondit le mendiant, "je serai forcé à travailler."

Un jeune fat qui se faisait faire un cachet chez un orfèvre, recommanda à l'ouvrier de mettre dessus quelque chose qui dénotât ce qu'il était. "Dans ce cas, dit l'orfèvre, je crois que rien ne convient mieux qu'un zéro."

Un officier ayant été jetté à bas de son cheval, un jour de revue ; comme il se débattait dans la poussière, il dit à un ami qui venait à son secours : "Je croyais avoir fait des progrès dans l'équitation ; mais je m'apperçois que *je suis tombé*."

Un Irlandais qui élevait un porc, avait l'habitude de lui donner un jour à manger à satiété, et de le faire jeûner le lendemain. Un de ses voisins lui en ayant demandé la raison, n'est-ce pas, lui dit-il, le moyen d'avoir alternativement du gras et du maigre ?

Un autre Irlandais ayant acheté une tête de veau, s'informa comment il fallait l'accommoder. Comme il s'en allait, en répétant ce qu'on lui avait dit, et tenant sa tête de veau sous son bras, un chien la lui enleva et s'enfuit. Pauvre bête, s'écria le fils d'Erin, d'un grand sang-froid, à quoi te servira cette tête, si tu ne sais pas l'accommoder ?

NOUVELLE GRAMMAIRE FRANÇAISE.

Une chose qui nous étonne dans la *Nouvelle Grammaire Française*, dont nous avons parlé dans notre précédent numéro, c'est que l'auteur ait pu faire entrer tant de matières dans si peu d'espace. Dans un volume de 80 pages seulement, M. BOUCHER n'omet pas une seule règle, pas une seule exception, pas une seule peut-être des observations qui peuvent être utiles à l'étudiant. Ce qui n'est pas moins digne d'éloge sans doute, c'est qu'il est on ne peut plus strict sur la correc-

tion grammaticale ; qu'il exige la plus exacte pureté de langage ; qu'il rejette toutes les locutions qui ne sont pas reconnues bonnes par l'ancien usage. Le néologisme n'a garde de chercher à trouver grâce à ses yeux ; il fait main-basse sur toutes les expressions, sur toutes les tournures de phrase qui se présentent à lui sans être munies de l'autorisation de nos grands auteurs classiques. Enfin, il veut que le langage soit réglé par la raison, et peut-être s'écarte-t-il en conséquence, une fois au moins, de l'usage reçu.

M. Boucher reproduit avec raison cette ancienne règle, dont la plupart des journalistes français semblent ne plus tenir compte, que "les pronoms démonstratifs *celui, celle, ceux, celles* ne doivent jamais être suivis immédiatement d'un adjectif ou d'un participe ;" nous ajouterons, "ni d'une préposition :"
il ne serait pas correct de dire, "regardez parmi mes livres, et apportez-moi celui couvert en maroquin rouge ;"—"parmi les projets de loi présentés dans la dernière session du parlement, celui autorisant, ou celui pour autoriser," &c. il faut "celui qui est couvert,—celui qui autorise."

Quoique "On dit qu'on a pris la ville," "on dit qu'on a découvert, &c." ne nous semble pas être une façon de parler aussi défectueuse, surtout lorsqu'il n'y a pas amphibologie, et qu'elle soit encore plus généralement usitée que la précédente, nous pensons qu'on ferait mieux de l'éviter, toutes les fois qu'on le pourrait faire commodément.

Posant cette règle, que "deux ou plusieurs adjectifs ne peuvent jamais faire prendre à un nom la marque du pluriel," M. Boucher ne veut pas qu'on dise, par exemple, "les premier et second chapitres," ni conséquemment, "dans les première et quatrième satires," comme on a pu lire dans notre précédent numéro. Quoique rien ne soit plus commun présentement que cette locution, surtout chez les journalistes français, nous croyons qu'il est plus correct de dire, comme le veut M. Boucher, "le premier et le second chapitre," en sous-entendant "chapitre" après "premier." On pourrait pourtant ne voir dans la première façon de s'exprimer, qu'une transposition de mots, pour "les chapitres premier et second ;" "les satires première et quatrième ;" tournure qui date depuis plus de temps, à ce que nous croyons, si elle n'est pas mieux autorisée que la première.

"On écrit," dit M. Boucher, "sans leur donner la marque du pluriel : des *creve-cœur*, des *serre-tête*, des *boute-feu*, des *coupe-gorge*, des *gâte-métier* ; parce que des *creve-cœur* veulent dire des chagrins qui crévent *le cœur* ; des *serre-tête*, des rubans qui serrent *la tête*, &c."

D'après le même principe ou le même raisonnement, fau-

dra-t-il dire, au singulier comme au pluriel, *un garde-fou* ; au pluriel comme au singulier, *des garde-fou* ? toujours, *coupe-jarret*, ou toujours *coupe-jarrets* ? *porte-lettre*, ou *porte-lettres* ?

Le Dictionnaire de l'Académie, du moins dans l'édition que nous consultons, qui est celle de 1813, dit : "il faudrait là un *garde-fou* ; mettre des *garde-foux* :—il a l'air d'un *coupe-jarret* ; il est toujours accompagné de *coupe-jarrets* :—On surprend des *boute-feux* ; on dit figurément de ceux qui excitent des désordres et des querelles, que ce sont des *boute-feux*." Le même Dictionnaire ne parle qu'au singulier des autres mots cités par M. Boucher : "*un grand creve-cœur, un vrai coupe-gorge* ;" mais il ne dit pas qu'ils sont indéclinables, comme il le fait pour quelques autres mots composés, comme *porte-manteau, porte-épée, porte-étrivières, &c.* Il paraîtrait par-là que l'usage varie et est un peu arbitraire, et il se pourrait que M. Boucher eût trouvé pour *boute-feu, &c.* des autorités contraires à celle de l'Académie. Quant à nous, quoiqu'en dise le Dictionnaire précité, nous n'hésiterions nullement à écrire des *porte-manteaux, &c.*

"On écrira avec la marque du pluriel : un *cure-dents, un couvre-pieds, un essuie-mains* ; parce qu'un *cure-dents* est un instrument pour se curer les dents ; un *couvre-pieds* est un linge qui couvre les *pieds*." Cette règle nous paraît en effet conforme à la logique, mais elle est contraire à l'autorité de l'Académie, et, suivant nous, à l'usage,

Quem penes arbitrium est et jus et norma loquendi.

Ouvrant notre Dictionnaire, nous lisons :

"*Cure-dent. s. m.* Petit instrument dont on se cure les dents. *Cure-dent d'or. Se faire un cure-dent d'une plume, &c.*

Couvre-pied. s. m. *Couvre-pied d'indienne, &c.*

Essuie-main. s. m. Linge qui s'ert à essuyer les mains."

Par où il paraît que l'Académie a suivi ici l'usage reçu, quoique cet usage ne fût peut-être pas bien raisonné. Peut-être aussi pourrait-on absolument dire pour le justifier, qu'avec un instrument dont on se cure les dents, on peut, si l'on veut, ne se curer qu'une dent ; qu'on peut ne s'essuyer qu'une main avec un linge qui sert à essuyer les mains ; et de même, qu'un chagrin ou un déplaisir qui creve un cœur, pourrait crever plusieurs cœurs ; qu'un ruban qui est fait pour serrer la tête, pourrait serrer plusieurs têtes, sinon toutes à la fois, du moins l'une après l'autre. On pourra peut-être dire que ce serait là un raisonnement tiré par les cheveux ; mais tant pis, si l'usage, ce despote, ce maître absolu des langues, ne raisonne pas mieux, ou plutôt, déraisonne quelquefois.

VARIÉTÉS.

Exemple remarquable d'Ossification.—Nous avons lu, dit un journaliste anglais, la description que fait M. LYONS, chirurgien de Brighton, d'un individu, natif de l'île de Man, dont le squelette est devenu, par un procédé rare et rapide, un os continu dans toutes ses parties, tellement, que presque toutes les jointures de son corps sont devenues fixes et immobiles. Cet homme infortuné et vraiment à plaindre est probablement le seul exemple vivant d'une ossification générale des jointures. Le cas est si rare, que John HUNTER donna autrefois cent guinées pour un squelette qui offrait le même phénomène. Cet objet de commisération traîne maintenant sa misérable existence près de Dublin.

Transmission du son.—La difficulté de transmettre le son à une grande distance provient de ce qu'il s'étend et se perd dans l'air environnant : de sorte que si l'on pouvait le confiner d'un côté, comme le long d'un puits, de deux côtés, comme dans une rue étroite, ou de tous côtés, comme dans un tube ou un tuyau, on pourrait le transmettre à de grandes distances. Le château de Carisbrook, dans l'île de Wight, offre un exemple remarquable de l'intensité du son confiné. On y voit un puits de 210 pieds de profondeur et de 12 pieds de diamètre, et dont les parois sont d'une maçonnerie enduite de mortier. Lorsqu'on y laisse tomber une épingle, on entend distinctement le son qu'elle rend en touchant la surface de l'eau.

Improvisation.—L'exemple le plus remarquable d'improvisation est celui de M. BARTHELEMY, qui fut poète dès son enfance, et qui, lors du procès qui lui fut fait à Paris, pour avoir publié le *Fils de l'Homme*, se défendit par un discours admirable, entièrement en vers, et enrichi d'un bout à l'autre des figures et des images du stile poétique.

Les Sourds-Muets.—Depuis la mort du célèbre abbé SICARD, l'institution des sourds-muets, à Paris, est sous la direction de M. SAULNIER. Les réponses des élèves aux questions que leur font les personnes qui les vont voir, sont souvent très curieuses, et généralement parlant, extrêmement pertinentes.—Quelqu'un ayant demandé à l'un d'eux, l'autre jour, de définir le courage, il écrivit : "Le courage est cette force de l'âme qui nous fait braver les dangers et les maux de la vie, même au dépens de notre gloire." Un autre dit de la poésie, "quelle peint tout ce qu'elle voit, et qu'elle embellit tout ce qu'elle peint."

Cigares.—L'habitude de fumer des cigares est devenue si générale à Paris, que les dames, qui se sont d'abord si fort recriées contre cet usage, commencent à le tolérer ; et de la toléran-

ce à l'affection, remarque au journaliste, il n'y a qu'un pas, et il n'est pas impossible qu'on ne voie les dames de France imiter celles d'Espagne, qui toutes fument des *cigarettes*, mais qui sont roulées dans du papier parfumé, dont l'odeur se mêle à celle du tabac.

Le comte VIDUA DE GONZOLO, voyageur distingué, a péri dans l'île d'Amboyne, l'été dernier. Comme il examinait un volcan, s'étant trop approché du cratère, une éclat de rocher le frappa à la poitrine, et il mourut au bout de deux mois.

Le ministre prussien, baron de STEIN, qui s'est fait un nom par son opposition constante à NAPOLEON, est mort le 29 octobre dernier, à Coppenberg, en Westphalie.

Sa Majesté, dit le STAR de Londres, a fait présenter par sir Andrew BERNARD, au signior PAGANINI, un anneau enrichi de pierreries, en témoignage de l'admiration que lui a causé son talent extraordinaire.

Etouffeurs.—Les sauvages de la Nouvelle Zélande mangent dit-on, les corps de leurs ennemis tués dans le combat ; mais il y a dans la Grande-Bretagne des gens qu'on accuse de tuer des personnes paisibles pour les manger, ou, ce qui est la même chose, pour vendre leurs corps aux chirurgiens, afin d'avoir de quoi manger. L'*étouffage* (*burking*,) (c'est le terme dont on se sert pour désigner ce crime diabolique,) semble faire quelque progrès, ou du moins causer beaucoup d'alarme, dans certaines parties de l'Angleterre. S'il y a quelque vérité dans ce qu'on en dit, le peuple devrait *médiciner* (*to doctor*,) les chirurgiens ; car ils sont plus criminels que les misérables qui assassinent pour empêcher que leurs familles ne meurent de faim. *Niles Register.*

Cholera Morbus. Vu la possibilité qu'il prenne fantaisie à ce dangereux voyageur, pour ne pas dire ce vagabond meurtrier, (quoiqu'il mérite bien l'épithète) de nous venir rendre visite, nous traduisons d'un journal de Londres l'avis suivant, qui peut avoir, dit le rédacteur, un meilleur effet que s'il était donné sur un ton plus sérieux.

“ Monsieur.—Comme je demeure présentement sur les bords de la Baltique, et qu'il est probable que j'irai voir bientôt mes amis d'Angleterre, j'ai jugé à propos de vous envoyer d'avance une légère ébauche de mon histoire et de mes procédés. Je suis né et j'ai été élevé dans l'Inde. Mon père, qui est un ancien Serpent bien connu, m'a donné le nom de Cholera, pour signifier mon penchant et ma sympathie pour la portion cholérique, croche et viciieuse du genre-humain. En effet, dans quelque pays que j'habite, je m'associe toujours avec les promoteurs et les amateurs du mal moral et physique. J'aime passionnément à baiser les visages barbouillés de suie et de

poussière ; à embrasser les estomacs gorgés de mets ou vides de nourriture. Les lieux que je me plais particulièrement à habiter sont les ruelles étroites, les caves sous terre, les petites chambres dont les fenêtres ne s'ouvrent pas, dans le voisinage des marais, des guingnettes, et parmi les émanations de la bière sûre, des vins frelatés, de l'eau-de-vie, du *whiskey*, &c. Les débauchés, les ivrognes, les gloutons, les fainéans, les gens mal-propres, irascibles, querelleurs, peuvent être assurés que je trouverai leur demeure. Je me fais un devoir de rendre visite à ceux dont la constitution a été ruinée par la débauche, dont le foie est brulé par l'ivrognerie, et la bile toujours agitée par la colère ou l'impatience. Pour les hommes qui sont industrieux, sobres, d'humeur égale, je les fais : point de société avec ceux qui se lèvent matin, ouvrent leurs fenêtres (lorsque le temps le permet,) se lavent de la tête aux pieds, blanchissent souvent leurs appartemens, prennent leurs repas en famille, et vivent en paix avec leurs voisins. Que ceux-la vivent en santé et meurent de vieillesse, c'est ce que ne peut empêcher votre, &c.

CHOLERA MORBUS."

Le Cotonnier.—Les ressources pour le bien-être et la commodité de l'homme, quoiqu'en grand nombre, ne se développent que lentement, particulièrement dans un pays nouveau, comme celui-ci. Parmi les diverses plantes que la nature produit à foison sur le sol du Canada, il en est peu qui aient été regardées comme étant de moindre valeur que celle que les Canadiens appellent *cotonnier*. Elle a été regardée, non seulement comme une herbe inutile, mais encore comme une herbe nuisible, à cause de la rapidité avec laquelle elle croît et s'étend. Des charretées, nous disons plus, des cargaisons des graines de cette plante sont emportées annuellement par le vent, et cependant il est maintenant constaté qu'on en peut faire l'usage le plus utile, et même le plus important. Le public est redevable de cette découverte aux recherches et à la persévérance de l'épouse du Dr. STEWART CHISHOLM, de Glengary, dans le Haut-Canada, qui résolut de faire la tentative de filer le coton brut dont on n'avait fait aucun usage jusqu'alors. Cette tentative à si bien réussi, que non seulement Madame Chisholm a filé une quantité considérable de cette matière, mais qu'elle en a fait faire une sorte d'étoffe très précieuse dans ce rude climat, et qui peut être employée à plusieurs fins, chez le cultivateur et l'artisan.—*Montreal Herald.*

LE BARDE.

L'HABITANT de l'Écosse, aux mânes de ses pères,
 Ouvrait des vastes cieux les palais éclatants,
 Et ces dieux protecteurs, à leurs dignes enfants,
 Souvent apparaissaient sous des formes légères.
 Loin de ces lieux peuplés de brillants souvenirs,
 Un des fils d'OSSIAN, sous des climats plus sombres,
 Fuyait la tyrannie, et, par de longs soupirs,
 D'OSSIAN, de FINGAL, il implorait les ombres.
 Tout à coup l'éclair brille, et la voix des autans
 Au fils des immortels annonce leur présence ;
 Près d'un torrent fougueux il s'assied en silence,
 Et mêle enfin sa voix au murmure des vents.

“ J'ai vu les bords consacrés par la gloire
 Et par les chants de mes divins ayeux ;
 Le deuil les couvre, et les chants de victoire
 Sont réservés pour le banquet des dieux.

Quand le fer moissonne les braves
 La patrie et l'honneur veillent sur leurs tombeaux ;
 Mais nous craignons la tombe, et le sol des héros

N'enfante plus que des esclaves.

Lyre des dieux, sur le bord des torrens,
 Chantez FINGAL, flétrissez les tyrans...

Le jour près d'eux n'est jamais sans nuages ;

Le jour des cieux brille éternel et pur ;

Loin de la terre et loin de ses orages,

Suivons FINGAL dans son palais d'azur.

Tel sur les traces de son père,

D'un vol précipité l'aiglon audacieux

Aux coups de la tempête échappe dans les cieux,

Et plane au-dessus du tonnerre.

Je vois les dieux, j'assiste à leur conseil ;

Tremblez, tyrans !... le Peuple a son réveil.

Il ne veut plus des étrangers pour maîtres ;

Ce ciel, ces bois, le bord de ces torrens,

Tout est rempli du nom de ses ancêtres ;

Leur ombre encor rejette les tyrans.

Contre l'étranger qu'ils abhorrent

Leur cendre généreuse a paru s'agiter ;

La terre de FINGAL est lasse de porter

Les oppresseurs qui la dévorent !

Gloire à FINGAL ! imitons ses vertus ;

Le ciel se ferme au lâche qui n'est plus.”

Il chantait, des tyrans un lâche satellite

Plonge un fer parricide au sein du fils des Dieux,

Et son âme, quittant cette terre proscrite,
 Vers les palais du ciel prit un vol radieux ;
 Mais au bord du torrent sa grande âme s'arrête ;
 Un immortel laurier rayonne sur son front ;
 Sa voix se mêle encore aux cris de la tempête,
 Et couvre les tyrans d'un immortel affront.

A. BÉTOURNE'.

NOUVELLES LITTÉRAIRES, &c.

M. Auguste BARBIER, déjà connu par quelques pièces de vers, entr'autres, la *CURE'E*, remarquables par une grande énergie de pensée et d'expression, et qui va publier bientôt un recueil de poésies, a communiqué une pièce de ce recueil, *L'Idole*, aux éditeurs de la *Revue des deux Mondes*. *L'Idole*, c'est la statue de NAPOLEON.

La fameuse *Histoire de la minorité de Louis XV*, sur laquelle le dernier gouvernement avait mis le sequestre, lors de la mort de M. LEMONTEY, va enfin paraître. On sait que toutes les archives des affaires étrangères et du royaume avaient été mises à la disposition de l'auteur par le gouvernement impérial, pour faire ce travail, qui devait embrasser tout le dix-huitième siècle, mais dont la première partie seulement est achevée. Cette publication formera deux volumes, qui embrassent toute la période entre la mort de LOUIS XIV et le ministère du cardinal de FLEURY.

M. l'ex-ministre PEYRONNET s'est amusé, dans sa prison, à composer un ouvrage intitulé. "Questions de jurisprudence parlementaire, ou Examen juridique de l'accusation et du jugement portés contre les derniers ministres de CHARLES X."

La *Méthode de Lecture* adoptée par l'Association pour l'instruction du peuple, et dont M. PEIGNE' est l'auteur, vient de paraître. Nous nous empressons de faire connaître cette publication, provoquée à l'avance par les plus honorables suffrages. Nous avons pu constater nous-mêmes les heureux résultats obtenus par la méthode de M. Peigné, et nous avons lieu de croire que ce livre sera bientôt dans les mains de tous les instituteurs.

M. KLEY, ancien pasteur, demeurant à Strasbourg, vient d'inventer une nouvelle méthode pour l'enseignement primaire. Des juges compétents assurent que la méthode Kley a des avantages réels, même sur les méthodes les plus favorisées jusqu'à ce jour. Sur le rapport de M. le recteur et de MM. les inspecteurs de notre académie, le gouvernement vient

* M. Peigné est aussi auteur d'un dictionnaire

d'allouer à M. Kley une somme de 300 fr. à titre d'encouragement.

Le *Naval Sketch Book*, ouvrage très estimé des lecteurs anglais, a été réimprimé dernièrement, à Londres. La nouvelle édition est, dit-on, bien supérieure aux précédentes.

Nous sommes priés d'annoncer que le nouvel ouvrage du Lieutenant Colonel BOUCHETTE, intitulé. "*The British Dominions in North America.*" comprenant un exposé du présent état du Haut et du Bas-Canada, du Nouveau Brunswick, de la Nouvelle Ecosse, des Iles de Terre-Neuve, du Prince Edouard (St. Jean), du Cap Breton, &c. en deux volumes, avec 31 planches, &c. a été publié par MM. COLBURN et BENTLEY, New Burlington Street, Londres. *Globe.*

Le propriétaire, le rédacteur et l'imprimeur du journal de Paris intitulé, *La Caricature*, ont été condamnés à deux années d'emprisonnement et à 3000 fr. d'amende, pour avoir publié deux gravures lithographiques représentant, l'une, LOUIS PHILIPPE, avec un tablier de maçon et une truelle, couvrant de plâtre les inscriptions que le peuple de Juillet avait tracées sur les murs; et l'autre, le prince TALEYRAND tirant, à la manière d'un bouffon, les cordons d'une marionnette portant les emblèmes de la liberté.

Le 19 novembre dernier, on a saisi chez M. GUILLAUME, libraire, l'ouvrage intitulé *Bon-sens du Curé MESLIER.*

E'DUCATION.

Pour le Magasin du Bas-Canada

Monsr. BIBAUD.—Puisque l'éducation, par les soins de notre législature, devient de plus en plus étendue, il est donc bien important d'encourager des personnes instruites à se destiner à la noble fonction d'enseigner la jeunesse. Je dis *noble fonction*, car chez toutes les nations, et surtout chez les Romains, c'était un emploi distingué que celui d'enseigner la jeunesse.—Mais en Canada, il se trouve si peu d'éducation, qu'on ne sait pas encore en général apprécier le mérite, d'un homme qui se voue à cette fonction si difficile, et si rebutante par elle-même. Il est pourtant vrai de dire qu'un instituteur instruit, et qui se conduit suivant ce qu'exigent son rang et son état, devient souvent, dans une paroisse, l'homme le plus digne après son Curé. Pour encourager l'éducation, et la faire aimer et respecter, on doit en première instance encourager ceux qui font profession d'enseigner, et s'efforcer de montrer au public les égards qu'ont droit d'exiger ceux qui se destinent ainsi au

bien de la jeunesse.—Pour rendre justice, je dois dire ici que je connais des instituteurs qui, outre l'allouance du gouvernement, reçoivent encore une gratification de la fabrique, par la faveur de M. le Curé et des Marguilliers, ce qui est certainement noble autant que louable et méritoire. C'est en encourageant ainsi l'éducation, qu'on encouragera des jeunes gens sortant d'un cours d'étude à se vouer à l'enseignement public, et par là les paroisses pourront se procurer des instituteurs bien qualifiés.

Berthier, 20 Janvier 1832.

Extrait des Notes d'un Voyageur.

“ Arrivé au village de ****, je vais rendre visite à Mr. L De propos en propos on en vient à parler des écoles Mr. L se plaint que sur quatre ou cinq écoles, que l'on compte dans sa paroisse, il y en a à peine une de passable. Ceux qui conduisent les trois ou quatre autres, loin de pouvoir bien enseigner l'arithmétique, la grammaire, n'ont jamais fait, une addition, et ne sauraient écrire trois mots de suite avec l'orthographe. C'est peut-être la dixième fois, depuis que je suis en route, que j'entends énoncer de pareilles plaintes. Si en quelques endroits, on a droit de se plaindre qu'il n'y a pas assez d'écoles, en d'autres, on n'a pas tort de se plaindre qu'il y en a trop. Mais, diront quelques-uns, peut-il y avoir trop d'écoles ? Oui, leur répondrai-je, si le trop grand nombre fait qu'il y en a peu de bonnes. Et tel est en effet l'état des choses dans un grand nombre de nos paroisses de la campagne. Il y a un grand nombre d'écoles en quelques endroits, parce que l'allouance du gouvernement a engagé à embrasser la profession d'instituteur ou d'institutrice un grand nombre de gens qui n'y auraient jamais pensé sans cela, mais que le désir d'améliorer leur sort à rendus assez téméraires pour entreprendre d'enseigner ce qu'ils n'ont jamais appris. Il y a peu de bonne écoles, parce que l'allouance étant la même pour tous, pour l'ignorance et l'ineptie comme pour le savoir et l'habileté, ce qui est un avantage pour les uns serait, en plusieurs occasions, un sacrifice de la part des autres. L'argent public alloué pour l'avancement de l'éducation aurait été réparti avec plus d'avantage pour le pays, selon moi, s'il eût été accordé la moitié de l'allouance seulement aux personnes qui ne savent enseigner qu'à lire et à écrire, et le double de la même allouance à celles qui, outre la lecture et l'écriture peuvent enseigner encore l'Arithmétique, la Grammaire, la Géographie, &c. Il y aurait eu moins d'écoles qu'il n'y en a, dans certaines paroisses, mais il y en aurait eu de bonnes presque partout.

A St. L.t, personne ne se plaint, ni ne peut se plaindre du trop grand nombre d'écoles; il n'y en a pas une seule, quoiqu'il y ait un village assez considérable; quoique généralement parlant, les habitans de la paroisse soient riches, ou comme on dit vulgairement, à leurs aises. Les notables, me dit-on, commencent à être honteux de cet état de choses, et vont prendre des mesures pour le faire changer. Ils ne sauraient se trop hâter.

“ A St. . . . j'ai l'avantage de converser avec Mr. B. . . . Il avait achevé de faire la visite des écoles de son comté. Il avait trouvé des maîtres capables, qui en peu de temps, avaient fait faire de grands progrès à leurs écoliers; mais généralement ces maîtres habiles étaient peu satisfaits de leur sort; ils ne se trouvaient pas assez payés des peines qu'ils se donnaient, et quelques uns paraissaient vouloir renoncer à la profession. Le plus grand nombre de ceux qui se mêlaient d'enseigner dans ce comté, s'y entendaient assez peu; Mr. B. . . pensait pourtant que c'était plutôt la pratique, l'habitude d'enseigner que la capacité naturelle, qui leur manquait. Il était persuadé que si, à défaut de leçons, on pouvait leur procurer une courte et facile méthode d'enseignement, la plupart pourraient devenir d'habiles, utiles et respectables instituteurs. Les remarques de Mr. B. . . . me suggérèrent l'idée d'un petit ouvrage, qu'on pourrait intituler, *Le Guide des Instituteurs*, et qui contiendrait sur l'enseignement primaire les règles les plus propres à faire faire aux élèves les progrès les plus prompts et les plus sûrs? La manière d'enseigner à lire, dans ce pays, il y a un certain nombre d'années, était-on ne peut plus défectueuse. Quelques maîtres d'école suivent encore, me dit-on, cette ancienne routine. Ces maîtres là ne peuvent pas espérer de faire faire à leurs écoliers des progrès bien rapides; c'est à eux surtout que serait nécessaire un ouvrage comme celui dont je viens de parler. Généralement parlant, dans la plupart des paroisses, ni les maîtres ni les disciples n'ont les livres qui leur seraient les plus nécessaires, aux uns pour bien enseigner, aux autres pour bien apprendre.

LE RETOUR DU PRINTEMPS.

Monsieur l'Editeur,—Voudriez-vous obliger un lecteur, ami de votre Journal, en insérant la Chanson suivante, que l'on m'a assuré être d'un de nos jeunes compatriotes. Si c'est le cas, cette pièce fait honneur à nos jeunes Canadiens, et montre en même temps qu'il se rencontre parmi nous des jeunes gens à talens, qui pourraient par la suite s'acquérir une brillante renommée dans la poésie.—Votre, &c. D.

*L'ouvrage fait sous la surveillance de M. Meilleur
par F. X. Valade, instituteur à Terrebonne puis à Longueuil.*

CHANSON.

Plus de frimas, le printemps vient d'éclorre,
Déjà renaît la grâce de nos bois ;
L'agneau bondit dans les plaines de Flore,
Et la bergère à repris son haut-bois.

Tout reverdit, le vallon, le bocage ;
Sur le côteau la fleur naît sous les pas ;
L'aimable oiseau, par son tendre ramage,
De ces beautés augmente les appas.

L'astre du jour, par sa chaleur active,
De nos gazons ranime la vigueur ;
Le clair ruisseau roule une onde plaintive ;
Le doux zéphir voltige sur la fleur.

Dans ces beaux jours s'enrichit la nature ;
Tout se répare au gré de nos désirs :
De l'univers cette riche parure
Au cœur humain offre mille plaisirs.

Jeunes amans, volez à la campagne ;
Pour vous reluit l'aurore d'un beau jour :
C'est là que seul avec une compagne,
Le cœur jouit des charmes de l'amour.

LA COUPE PRÉSENTÉE A MR. J. NEILSON.

Extrait d'une lettre de Québec.

“ Le 4 Janvier 1832, était le jour où se présentait la Coupe à MR. NEILSON. Cette coupe, faite à Londres, est vraiment un beau présent. C'est probablement la plus belle pièce d'orfèvrerie qu'il y ait dans la province. Elle est assez grande pour contenir au moins un gallon. Elle est travaillée en reliefs et en bossages qui ressortent quelquefois de l'épaisseur du doigt. Les Agens, dans un compartiment, présentent la requête au Roi assis sur un trône. Dans un autre, un militaire déchire d'une main l'acte constitutionnel, et présente de l'autre des chaînes au Canada, que le Lion britannique et un génie protègent, placés entre le militaire et le Génie de la Province. Sur un autre compartiment, CINCINNATUS laisse la charrue pour prendre la dictature. Sur le quatrième, deux génies portent des palmes autour de l'inscription, qui est ainsi conçue :

“ A JOHN NEILSON, Ecuyer, M. P. P. Député deux fois

auprès du Parlement Impérial, pour défendre les Droits des Canadiens. Ce léger tribut de reconnaissance lui est offert en mémoire des services qu'il a rendus au pays, et comme hommage à ses vertus civiques. Québec 1832."

"Sur le pied, la maison même de Mr. Neilson se trouve représentée au naturel, ainsi que plusieurs emblèmes indicatifs des mœurs du pays, tels qu'une traîne attelée et chargée de bois; un canot d'écorce et une famille sauvage, &c. &c."

POMPE FUNEBRE.

MR. L'EDITEUR.—Ayant appris que votre 1er. numéro du *Magasin du Bas-Canada* était publié, je vous serais obligé, si vous vouliez bien insérer ce qui suit dans le suivant. Je montais dernièrement de Québec à Montréal, pour la première fois, par la route du nord du fleuve, lorsque mes yeux furent frappés du spectacle funèbre d'un concours de peuple si extraordinaire, que l'église en pouvait à peine contenir le tiers. La curiosité me porta à m'informer du nom de la paroisse où j'étais, et de la cause du concours dont j'étais témoin. On me dit que la paroisse se nommait *Maskinongé*, et que ce concours de monde assistait aux funérailles de l'épouse du Docteur F. X. O. BOUCHER, laquelle emportait dans la tombe les regrets, non seulement de la paroisse où elle venait de décéder, mais encore de toutes les paroisses circonvoisines, et particulièrement de celle de Berthier, où elle était née et avait été élevée. On m'apprit aussi, car le spectacle que jamais sous les yeux me porta à pousser plus loin mes questions, que la personne dont la perte était si universellement regrettée, se nommait MARIE LUCE DELIGNY, qu'elle était fille de JACQUES DELIGNY écuyer, membre de la Chambre d'Assemblée, et qu'elle n'était âgée que de 23 ans. Il faut, dis-je à celui qui me donnait ces renseignemens, que la personne que l'on va inhumer ait eu beaucoup de belles et bonnes qualités pour avoir joui d'une réputation aussi brillante et aussi étendue que celle dont ce concours est la marque. Il ne me répondit que par ces mots: "Il faudrait l'avoir connue particulièrement pour savoir combien elle était estimable et aimable." Le vénérable Curé du lieu, qui est, à ce qu'on me dit, l'ami particulier de la famille du Dr. Boucher, n'avait rien omis, de son côté, pour donner à cette triste, mais imposante cérémonie, tout l'appareil, tout l'éclat, toute la pompe que l'occasion lui paraissait exiger. J'avoue que le spectacle me parut à moi-même, tout étranger que j'étais, grand et touchant à la fois, et que je ne me serais jamais imaginé qu'on pût rien voir de semblable dans nos paroisses de campagne.

UN VOYAGEUR.

THEATRE.

LE 28 du mois dernier, le théâtre a été aussi rempli, sinon plus, qu'à la représentation du 28 Décembre. M. PRUD'HOMME ne s'est pas moins éminemment distingué, et n'a pas été moins applaudi que la première fois, dans *Hamlet* et *Napoléon à Ste. Hélène*. Nous dirons même avec un confrère journaliste, "qu'il y a brillé d'un nouvel éclat"; et nous ajouterons, que plusieurs des spectateurs nous ont semblé goûter encore plus la représentation de ces pièces qu'ils n'avaient fait la première fois. Il faut dire aussi que plusieurs des amateurs ont paru se surpasser, surtout la personne qui jouait le rôle d'*Ophélie*.

La *Famille du Baron* "a tenu l'auditoire," pour nous servir des paroles du même journaliste, dans une hilarité continuelle." M. Prud'homme y a joué parfaitement cinq rôles différents. Ceux du Député Gascon, du Célibataire et de la Cosaque, ont surtout excité le rire et les applaudissement des spectateurs.

A la fin de la représentation, M. Prud'homme a été demandé à grands cris : il a paru, et il s'en est suivi des *bravos*, des *houras*, des marques d'approbation plus bruyantes et plus enthousiastes, peut-être, que tout ce qui s'est jamais entendu à Montréal en pareilles occasions.

Nous pourrions mériter le reproche de flatterie, si nous disions que la pièce anglaise, *The Dead Alive*, a été aussi bien jouée et aussi applaudie que les trois autres. Cette pièce nous a paru être par elle-même assez médiocre; cependant quelques uns des acteurs y ont montré des talens qui leur ont mérité les applaudissemens de l'auditoire.

On nous dit que M. Prud'homme se propose d'amener une troupe d'acteurs français dans ce pays, l'automne prochain, pour jouer à Québec, à Montréal et aux Trois-Rivières.

 INVENTION IMPORTANTE.

Le morceau suivant nous a paru assez important pour devoir mériter l'attention de tous nos lecteurs. La réputation de M. l'Abbé DUCHÂINE, comme Mathématicien, est établie depuis longtemps, et nous ne doutons nullement de la vérité de ce qu'il avance dans son avertissement. Il doit résulter de sa découverte beaucoup d'honneur pour lui-même et d'avantage pour son pays; car nous ne doutons pas que son plan de construction ne soit trouvé préférable à ceux qui ont été suivis jusqu'à présent, et qu'il ne soit adopté généralement par la suite.

DECOUVERTE UTILE A LA COMMUNICATION INTERIEURE
DE CE PAYS.

MR. DUCHAÎNE, Ecclésiastique, ci-devant Professeur de Théologie dans le Haut-Canada, et résidant à Montréal, vient d'obtenir du gouvernement du Bas-Canada, des lettres-patentes et un privilège exclusif, pour avoir découvert une nouvelle construction de ponts, au moyen de laquelle on en peut ériger de la manière la plus sûre et la plus solide sur les grandes rivières, qui sont trop larges ou trop rapides ou trop profondes, ou qui traînent dans leurs cours, des volumes d'eau et des quantités de glaces trop considérables, pour permettre que l'on y construise aucun des ponts connus, ou entrepris ou exécutés dans cette province; les ponts de cette invention ont tous les avantages que voici:—

1.—Ce ne sont point des ponts à courbes; mais, des ponts plans, qui ne sont appuyés que par les deux bouts, et qui n'ont pas besoin d'avoir d'appui au milieu pour se soutenir; d'où il suit, qu'ils ne sauraient être endommagés par la crue des eaux ni par la violence des courants, ni être ébranlés par les débâcies des glaces.

2.—Ils sont d'une si grande force, qu'ils peuvent résister invinciblement aux efforts mêmes de la gravité et la contre-balancer.

3.—La construction en est si facile, qu'un ouvrier des plus communs les peut exécuter: ce qui en rend la main-d'œuvre très-peu couteuse.

4.—Il n'est pas nécessaire de leur mettre des barres de fer pour les consolider, parce que leur solidité invincible vient des principes d'après lesquels ils sont construits, et de la nature de leur construction même.

5.—Ils sont très durables: parce qu'on peut les renouveler par morceaux, en ôtant ce qui se gâte ou ce qui pourrit, et en y substituant une autre pièce, sans que l'édifice soit abattu, ni affaibli ni ébranlé par cette opération.

6.—L'auteur y joint un enduit, qui coute bien peu, et qui met le bois à l'épreuve de l'humidité et des influences atmosphériques qui le font pourrir ou gâter.

Il cédera son privilège soit en tout, soit en partie, ou seulement une permission de construire d'après les principes de sa découverte, tel ou tel pont en particulier, selon le besoin des individus, ou des paroisses ou des sociétés qui ont des ponts à ériger, et il le fera à des conditions justes et raisonnables. Il communiquera ses plans, les expliquera et donnera les renseignements nécessaires pour les bien exécuter.

Montréal, 26 Janvier. 1832.